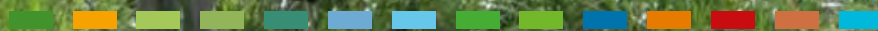




Agroécologie

Des initiatives professionnelles et citoyennes engagées

Un recueil proposé par les organismes nationaux à vocation agricole et rurale



Ce document bénéficie du soutien du Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt (MAAF) au travers du compte d'affectation spéciale "développement agricole et rural" (CASDAR) au titre de la coordination des ONVAR. Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée.

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT

INTRODUCTION

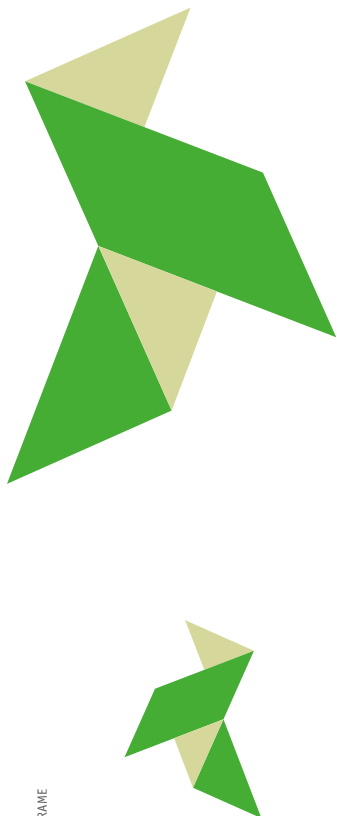
Les ONVAR présentent quelques exemples de leur travail autour de l'agroécologie. Voilà un acronyme de plus dans une production agricole paysanne riche en la matière et qui ne connaît pas la crise... Les Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (c'est déjà plus clair) sont pourtant des organismes intéressants à connaître et à étudier. Pas de modification génétique ici, mais des souches issues des agriculteurs et agricultrices, porteurs d'un projet souvent innovant de l'agriculture, enrichi également de participations citoyennes au plus près des territoires de projets.

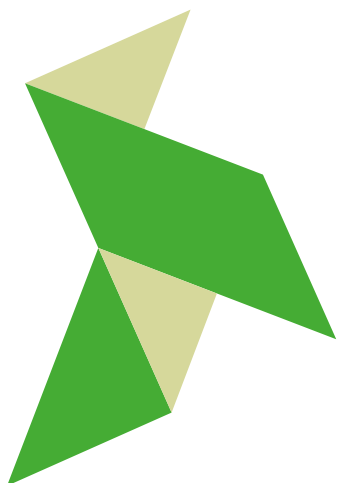
Les ONVAR, vecteurs de biodiversité organisationnelle et humaine, font l'objet d'une reconnaissance officielle en cet automne 2016 avec une instruction technique qui en précise les contours avant un arrêté ministériel qui en fixera la liste d'ici la fin de la programmation de développement agricole et rural (DAR) en 2020.

En effet, cette dénomination a jusqu'à présent été utilisée pour des organismes œuvrant principalement en matière de développement agricole. Or, pour le ministère, les évolutions de ces deux dernières années (appel à projets « Mobilisation Collective pour le Développement Rural », référence aux ONVAR dans la mise en place des commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) ont abouti à ouvrir le champ d'activité thématique des ONVAR et justifient que l'appellation « ONVAR » puisse être utilisée plus largement par des organismes dont l'activité relève plus du développement rural que du développement agricole sensu stricto. On pense ainsi au MRJC ou à l'UNCPIC (à vous de trouver les acronymes, indices : il ya des jeunes et de l'environnement, tous s'occupent des territoires ruraux).

Les ONVAR, lauréats de l'appel à projet développement agricole et rural, présentent ici quelques exemples de leurs actions en faveur d'une transition agroécologique de l'agriculture. Ils témoignent ainsi de leurs spécificités associatives à partir des premiers intéressés, les agricultrices et agriculteurs. Il s'agit là d'une démarche citoyenne et professionnelle qui a toute sa place aux côtés des réseaux institutionnalisés des chambres d'agriculture et instituts techniques. Les citoyens agriculteurs-trices s'engagent personnellement dans des projets collectifs pour imaginer, essayer et proposer des nouvelles démarches, outils et méthodes de développement. Ces innovations sont ensuite présentées aux pouvoirs publics qui décident de les soutenir, ou pas, et d'en faire des éléments d'une politique d'intérêt général du développement agricole et rural.

Nous vous laissons découvrir quelques exemples de leurs travaux, une présentation des ONVAR figure à la fin de ce recueil, n'hésitez pas à suivre leurs actualités sur Internet, c'est de l'intelligence agricole au service de tous !





SOMMAIRE



FICHE 1 /	ACCUEIL PAYSAN
FICHE 2 /	AFIP
FICHE 3 /	AFAF
FICHE 4 /	ASSOCIATION FRANÇAISE DE PASTORALISME
FICHE 5 /	L'ATELIER PAYSAN
FICHE 6 /	COOP DE FRANCE
FICHE 7 /	FADEAR
FICHE 8 /	FNAB
FICHE 9 /	CIVAM
FICHE 10 /	FNCUMA
FICHE 11 /	ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS ET GAEC
FICHE 12 /	INTERAFOCG
FICHE 13 /	MIRAMAP
FICHE 14 /	SERVICE DE REMPLACEMENT FRANCE
FICHE 15 /	SOLIDARITÉ PAYSANS
FICHE 16 /	TERRE DE LIENS
FICHE 17 /	TERRES EN VILLES
FICHE 18 /	TRAME

Accueil Paysan



Accueil Paysan, mouvement d'éducation populaire rural, intervient dans les champs de l'animation, de la formation et de la promotion de ses adhérents, en particulier pour le maintien et l'installation de paysans, de ruraux ou néo-ruraux. Cela se traduit par l'accompagnement de projets individuels et collectifs, l'appui aux dynamiques associatives, et la création de relations d'échanges internationaux pour une solidarité avec une paysannerie soucieuse de la bio-diversité.

Accueil Paysan a été fondé en 1987, sur l'intuition qu'il y avait des activités à inventer en combinant astucieusement le travail de la terre, l'utilisation de l'espace et la valorisation d'un lieu de vie, et que ces activités pouvaient engendrer de nouveaux liens sociaux.

Les fondements éthiques d'Accueil Paysan mettent en avant l'engagement des acteurs dans un mode de production privilégiant la qualité, évoluant vers des pratiques culturelles non polluantes, vers la maîtrise de leurs investissements et de leurs prix, pour une meilleure valorisation de leurs produits. Le type d'accueil soutenu est créateur de lien social, il critique le productivisme générateur d'exclusion.

Il s'agit d'un engagement dans le développement durable du territoire, dans sa réalité géographique mais aussi humaine, patrimoniale, économique et culturelle, en maintenant et en créant des emplois en zone rurale, en entretenant des relations d'échanges, de connaissances mutuelles et de services entre populations rurales et urbaines, en permettant enfin aux paysans de désintensifier et s'inscrire dans une dynamique de respect de l'environnement .

La Fédération Nationale Accueil Paysan (Fnap) compte 1200 structures et fédère 30 pays.

DOSSIER PNDAR

2 actions

1. Paysan-Accueillant-Aménageur, un modèle de production agro-écologique pour de nouvelles compétences pour le maintien et l'installation de paysans sur l'ensemble des territoires ruraux : Identification des compétences des paysans adhérents à Accueil Paysan, par un référentiel métier qui se traduira entre autres, par des outils d'accompagnement pertinents et efficaces pour les porteurs de projets
2. Construction d'un projet agro-écologique : quand l'accueil rencontre l'agricole pour des innovations territoriales, autour de l'alimentation, la culture, l'accueil pédagogique et les sentiers touristiques/d'interprétation



Contact :

Co-présidents : Marie Coutant, Françoise Pacot Robin, Michel Denis.

www.accueil-paysan.com

Directrice : Yasmine BARDIN / 04 76 43 44 83 / direction@accueil-paysan.com



AFIP



L'AFIP - Association de Formation et d'Information pour le développement d'Initiatives rurales - est un réseau associatif de formation et d'information au service des initiatives agricoles et rurales. Il est constitué de quatre associations régionales et d'une coordination nationale.

DOMAINES D'INTERVENTION

L'AFIP intervient dans plusieurs domaines concernant le développement des territoires ruraux : le développement de l'emploi et la création d'activité, le renforcement des relations entre agriculture et société par le dialogue territorial, l'accompagnement de projets de territoires agricoles et agri-ruraux (circuits courts, filière locales...) ainsi que l'appui aux bénévoles associatifs. Fondée historiquement pour apporter une formation et une information alternative aux agriculteurs, l'AFIP a diversifié son champ d'activité tout en considérant l'agriculture comme un des enjeux majeurs du développement des territoires agricoles et ruraux.

Objectifs généraux et principes d'action

Les objectifs généraux de l'AFIP sont de contribuer au décloisonnement des acteurs, promouvoir des approches collectives et territoriales, conforter des solidarités locales, renforcer l'autonomie, le développement personnel et la prise de responsabilité.

Pour atteindre ces objectifs, l'AFIP développe des méthodes d'intervention basées sur :

- Une approche transversale des problématiques : décloisonner les acteurs sur les territoires ruraux mais également transférer et adapter des méthodes et outils.
- Une approche collective : l'action collective comme cellule de base de production de connaissance et d'innovation.
- L'éducation populaire : partir des préoccupations, des besoins des personnes, afin de co-construire avec elles des interventions adaptées à leurs besoins.
- L'autonomisation de groupes : l'AFIP n'a pas vocation à poursuivre l'accompagnement d'un groupe, d'un projet, au-delà de la phase de montage et de stabilisation. Elle souhaite favoriser l'autonomie de gestion et de décision des acteurs en les accompagnant dans la mise en place des outils nécessaires à cette gestion collective, sans forcément y prendre part par la suite.
- Une action territoriale caractérisée par la prise en compte, l'implication et la mise en réseau de tous les acteurs concernés ainsi que la valorisation des ressources locales.
- Une approche partenariale : l'AFIP conçoit son intervention par la fédération des compétences et en privilégiant le pluralisme des approches.

ACTIONS DU PDAR 2015-2020

Pour la programmation 2015-2020 l'AFIP travaillera sur deux actions élémentaires :

- Agriculture et sociétés : du dialogue au projet. Permettre aux agriculteurs d'évoluer vers des systèmes de production et des activités sur leur exploitation plus en cohérence avec les ressources, les marchés et les besoins de leur territoire. Cette perspective suppose de coopérer avec d'autres catégories d'acteurs dans le cadre de partenariats durables qui permettent de conforter les exploitations sur les plans économiques, environnementaux et sociaux.
- Favoriser la création d'activité : de l'émergence à la consolidation des initiatives et métiers agricoles et ruraux. Contribuer au développement économique et à la cohésion sociale dans les territoires ruraux en suscitant, accompagnant et consolidant les activités agricoles et rurales. Il s'agit d'ouvrir l'accès au métier d'agriculteur à tous les porteurs de projet agricole et de se préoccuper du développement de toutes les activités et services en milieu rural permettant d'améliorer l'attractivité du métier d'agriculteur par un cadre de vie de qualité.

Le développement de la filière du chanvre fermier en France est né de la réunion d'agriculteurs engagés, militants pour des méthodes de productions écologiques, des savoir-faire de transformation artisanale et une commercialisation en circuits courts de matériaux pour l'écoconstruction.

L'ASSOCIATION CHANVRIERS EN CIRCUITS COURTS : UN EXEMPLE DE FILIÈRE AGRO-ÉCOLOGIQUE EN FRANCE

LA GENÈSE D'UNE FILIÈRE AGRO-ÉCOLOGIQUE

L'idée est partie en 2005 d'un groupe d'agriculteurs du Pays Mellois (79) s'intéressant à la culture du chanvre, à son utilisation dans l'éco-construction, et voulant diversifier leur activité agricole. Les repères manquants, leurs besoins d'information et de formation sur la culture du chanvre les a poussé à s'adresser à l'AFIPaR* Poitou-Charentes (organisme régional de formation et de développement agricole) afin que celle-ci les accompagne dans leur démarche. Et voilà l'émergence d'une filière locale.

Poussés par une demande en produits naturels pour l'écoconstruction en augmentation, et le gain d'intérêt des agriculteurs pour la culture de chanvre dans leur démarche de diversification, les chanvriers mellois, dans une démarche collaborative et volontaire, ont ouvert leur porte aux agriculteurs intéressés par la culture-transformation du chanvre. Des rencontres furent organisées entre différents groupes de chanvriers venant des quatre coins de la France, afin d'échanger sur leurs expériences et de construire ensemble ce qui deviendra quelques années plus tard une véritable filière agro-écologique nationale du chanvre fermier en circuits courts...

En 2012, réunis autour d'une Charte Éthique, les producteurs de chanvre fermier engagés depuis la fin des années 2000 créeront l'Association Nationale des

Chanvriers en Circuits Courts (C3). Aujourd'hui, reconnue par les institutions nationales, C3 défend les intérêts d'une filière agro-écologique qui participe à la transition énergétique via l'approvisionnement de la filière bâtiment en matériaux biosourcés écologiques et de qualité, produits et vendus localement par les agriculteurs eux-mêmes.

LES ATOUTS AGRO-ÉCOLOGIQUES DU CHANVRE

Le chanvre a des qualités agronomiques qui en font une plante facile à cultiver et intéressante à intégrer dans des rotations avant le blé ou le colza.

Sa croissance rapide va lui permettre d'étouffer les adventices et de laisser à la récolte une parcelle propre.

Peu sensible aux maladies et ravageurs présents sous nos climats, le chanvre va également perturber les cycles parasitaires.

Sur le plan environnemental, les pratiques de diversification des productions et des activités agricoles par la culture du chanvre sont intéressantes :

le chanvre ne nécessite aucun traitement phytosanitaire, ni aucune opération entre le semis et la récolte. C'est une bonne tête de rotation car nettoyante et décompactante.

Au delà de ses qualités oléagineuses et textiles, le chanvre offre également une série de produits utiles dans l'écoconstruction de maisons. La tige du chanvre est en effet composée de fibres et de tissus mous (la moelle, ou chènevotte) qui peuvent servir à l'isolation, à la fabrication d'enduits (en mélange avec de la chaux) ou de dalle isolante.



Récolte de chanvre chez les chanvriers mellois
(©C.Bastien, AFIPaR - 2010)

Grâce à la diversification de leurs cultures, les producteurs de chanvre en circuits courts, souvent éleveurs également, participent à plus de résilience, à l'entretien d'une biodiversité riche grâce à un effet positif du chanvre sur le sol et à une utilisation optimale des richesses naturelles en préférant une culture biologique de leurs parcelles.

LES CONTRIBUTIONS DES CHANVRIERS EN CIRCUITS COURTS AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-ÉCOLOGIE

Les finalités de l'association sont de contribuer :

- Au développement d'activités agricoles et artisanales rémunératrices, écologiques et socialement utiles pour leur territoire.
- À une relocalisation de l'économie.
- Au développement de pratiques agricoles plus écologiques.
- À une densification des relations et échanges entre les acteurs et habitants d'un territoire local.
- Au développement de systèmes constructifs écologiques.
- À la transition énergétique et écologique.
- Au décloisonnement de l'agriculture via des partenariats dynamiques avec les acteurs de la construction.
- À une meilleure reconnaissance des savoirs-faires locaux de l'agriculture et de la construction.

UNE APPROCHE SYSTÉMIQUE DU TERRITOIRE PAR LES ACTEURS DE LA FILIÈRE CHANVRE FERMIER ...

Sur le plan économique, les membres de C3 ont pour objectif principal de contribuer :

- Au développement des débouchés locaux pour le chanvre en éco-construction.
- De ce fait, à l'amélioration de la rémunération du travail des agriculteurs et à la création d'emplois non délocalisables sur le territoire (création d'une nouvelle activité génératrice de revenus et conservation de la valeur ajoutée à l'échelle locale).

Cet objectif se décompose en sous-objectifs :

- Améliorer les procédés de production-transformation-vente.
- Améliorer la qualité des produits et leur caractérisation (projet de caractérisation à la ferme).
- Diffuser et faire connaître ces qualités aux utilisateurs (auto-constructeurs, artisans, architectes, maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, assureurs ...).
- Se former et organiser des retours d'expériences d'utilisation du chanvre dans des bâtiments et diffuser les résultats pour faciliter l'utilisation et la professionnalisation.
- Tester et développer des systèmes de garantie et d'amélioration participative (SGAP) : établir une connaissance partagée des étapes de production, transformation, commercialisation, mise en oeuvre et une confiance entre les acteurs des micro-filières de chanvre sur les territoires.

... ACCOMPAGNÉE ET SOUTENUE PAR L'AFIP ET L'AFIPaR DEPUIS LES ANNÉES 2000

L'AFIP et l'AFIPaR ont accompagné et soutenu la création et le développement de la filière du chanvre fermier depuis le départ. C'est en partie grâce à leur accompagnement technique (formation, animation) que les agriculteurs ont réussi à se fédérer autour d'une cause commune, en privilégiant une démarche collective plutôt leurs intérêts particuliers.

Précisons que sans l'engagement fort des partenaires financiers (Région Poitou-Charentes, Ministère de l'Agriculture et Fonds européens FEADER), les agriculteurs n'auraient pas pu bénéficier de cet accompagnement. Il paraît donc primordial que les financeurs publics continuent à soutenir l'émergence de ces filières locales qui, parce qu'elles mettent en oeuvre des pratiques agro-écologiques, contribuent largement à la transition écologique, au développement local des territoires, à l'amélioration des conditions de vie des agriculteurs et de leurs concitoyens, ainsi qu'à la préservation et au principe de résilience des écosystèmes et de la biodiversité qui permettront aux futures générations de vivre dans de bonnes voire meilleures conditions.



Contact :

Chanvriers en Circuits Courts
contact@chanvriersencircuitscourts.org
www.chanvriersencircuitscourts.org

Rédaction :

AFIPaR - Eléonore Charles
eleonore-afipar@orange.fr
12 bis rue St Pierre 79500 MELLE

Discussions techniques entre un chanvrier de C3 et des artisans utilisateurs de chanvre fermier
(©E.Charles, AFIPaR - 2015)

AFAF



L'AFAF fédère les acteurs du monde agricole et de la sphère agro-environnementale (agriculteurs, opérateurs de terrain, institutionnels, socio-professionnels, associatifs, chercheurs) autour d'une vision la plus transversale et complète possible de l'agroforesterie.

Son champ d'action inclut non seulement la gestion d'arbres (pour leurs fonctions agroécologiques comme pour leurs productions ligneuses et non ligneuses), mais prend aussi en compte l'ensemble des contributions du "génie végétal" en faveur de l'agriculture et de son impact sur les territoires. Elle contribue à la mise en oeuvre de projets de R&D portés par et pour les agriculteurs, elle sensibilise, informe, capitalise les expériences et porte le sujet auprès de toutes les instances décisionnelles, régionales, nationales, et européennes.

L'AFAF, est un membre fondateur de l'EURAF (Fédération européenne d'agroforesterie), en lien avec le Centre mondial d'agroforesterie (ICRAF). Elle compte aujourd'hui 7 salariés impliqués dans une dizaine de projets régionaux, nationaux et internationaux.

Les axes de travail retenus dans le cadre du PDAR sont :

1. Structurer et promouvoir l'agroforesterie en France et en région
2. Mieux connaître les enjeux et les contributions de l'agroforesterie au niveau de l'exploitation agricole, et leur répercussion à l'échelle du territoire et du grand paysage
3. Accompagner la mise en place de filières de valorisation locales des produits agroforestiers

Avec l'accèsion de l'Association française d'agroforesterie au statut d'ONVAR, et le lancement d'un programme pluri-annuel, l'année 2015 a permis de poursuivre, consolider et amplifier, avec un nombre croissant de partenaires, le montage de projets agroforestiers auprès des agriculteurs et un indispensable travail d'animation tous azimuts pour démontrer que l'intégration délibérée des arbres dans les systèmes agricoles, associée à la couverture des sols, est une innovation majeure, appelée à un grand avenir pour les agriculteurs soucieux de produire plus, mieux et autrement, grâce à des productions diversifiées et étagées, des associations végétales performantes, et une gestion optimale de leur capital SOL, fournissant des produits de qualité.

LE PROGRAMME PLURIANNUEL ONVAR DE L'AFAF A ÉTÉ CONSTRUIT AUTOUR DE TROIS GRANDS AXES PRIORITAIRES :

- Structurer et promouvoir l'agroforesterie en France et en régions
- Mieux comprendre l'agroforesterie à l'échelle de la ferme (création de réseau et suivi de fermes-pilotes)
- Accompagner la mise en place de filières de valorisation de produits alimentaires et non alimentaires issus des systèmes agroforestiers.

Capitaliser les références, les ressources, promouvoir les meilleurs exemples, collecter les données dans les régions les plus avancées dans le développement de l'agroforesterie ne suffit pas : il s'agit aussi d'amorcer le transfert de compétences et la structuration du développement dans d'autres régions moins avancées, là où les agriculteurs sont souvent livrés à eux-mêmes, désireux de changer en profondeur leurs pratiques agricoles, mais pour qui il est encore impossible de trouver du conseil et de l'appui technique.

En 2015, les actions du programme se sont largement concentrées sur le terrain dans le Sud-Ouest à travers le programme AGR'EAU (Développement de la couverture végétale des sols sur le bassin versant Adour Garonne). En effet, ces actions de développement nécessitent une assise forte et un ancrage territorial important, pour susciter l'adhésion, pouvoir ensuite rayonner, servir d'exemples, et être plus efficacement reproductibles selon les spécificités de tous les autres territoires. Cette stratégie d'optimisation territoriale et la production importante d'outils d'informations ont actionné en 2015 des leviers sur tout le territoire national : point d'orgue de l'année 2015, un plan national de développement de l'agroforesterie est désormais porté par le Ministère pour promouvoir ces pratiques agroforestières, qui combinent l'innovation et les savoir-faire paysans.

Sol, eau, climat, carbone, rendements, biodiversité, bilan économique des fermes : c'est à l'ombre de ces grands enjeux que de nombreux agriculteurs agroforestiers se mobilisent dans le projet agro-écologique et ont amorcé le changement de cap tant attendu vers davantage d'agronomie, de génie végétal, de bon sens paysan, de produits, de services et de richesses : en optimisant la photosynthèse, ils produisent et protègent en même temps. Ils nous rappellent une évidence : la lumière est l'intrant premier de l'agriculture.

de développement de l'agroforesterie est désormais porté par le Ministère pour promouvoir ces pratiques agroforestières, qui combinent l'innovation et les savoir-faire paysans.

Sol, eau, climat, carbone, rendements, biodiversité, bilan économique des fermes : c'est à l'ombre de ces grands enjeux que de nombreux agriculteurs agroforestiers se mobilisent dans le projet agro-écologique et ont amorcé le changement de cap tant attendu vers davantage d'agronomie, de génie végétal, de bon sens paysan, de produits, de services et de richesses : en optimisant la photosynthèse, ils produisent et protègent en même temps. Ils nous rappellent une évidence : la lumière est l'intrant premier de l'agriculture.



Visite de députés européens en septembre 2015 sur des fermes-pilotes référencées dans le programme AGR'EAU. ©AFAF

Contact

Président de l'AFAF, Délégué français de l'EURAF : Alain Canet
Arbre & Paysage 32 / 10, avenue de la Marne - 32000 AUCH / 05 62 60 12 69
a.canet@arbre-et-paysage32.com
www.arbre-et-paysage32.com
www.arbres-en-campagne.fr
www.agroforesterie.fr



Association française de pastoralisme



L'Association Française de Pastoralisme, association loi 1901 créée en 1984, s'attache à fédérer à l'échelle nationale les compétences et les expériences utiles à la pleine inscription des activités pastorales dans le développement économique et social des territoires ruraux, et singulièrement ceux relevant des régions considérées comme difficiles ou marginales et comportant une part importante d'espaces peu ou pas artificialisés (parcours pâturés, estives, alpages...).

Les membres de l'AFP, personnes morales ou physiques, sont par leur diversité à l'image du caractère partenarial qui définit le domaine des activités et des territoires pastoraux :

- les services pastoraux des différents départements ou régions,
- les gestionnaires d'espaces naturels (par exemple, Parcs Nationaux de France, plusieurs Parcs naturels et conservatoires régionaux, etc.),
- des agents des services déconcentrés de l'administration de l'agriculture,
- l'enseignement et la recherche (INRA, CIRAD, IRSTEA, CNRS, Institut de l'Élevage, SupAgro Montpellier, VetAgroSup Clermont Ferrand, AgroSup Dijon, etc),
- des éleveurs responsables de groupements pastoraux et des bergers,
- des Chambres d'agriculture et des Collectivités territoriales.

Avec 180 membres adhérents actifs, dont certains en poste à l'étranger, son réseau national couvre principalement les zones de montagne, les régions méditerranéennes, les zones des Causses du Massif Central hors zone de montagne et les zones humides du littoral atlantique.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

L'AFP a pour vocation de favoriser l'identification des enjeux et des questionnements liés au pastoralisme en fonction des parties prenantes concernées, de soutenir les transferts et les échanges de compétences entre tous les acteurs du pastoralisme, de promouvoir la modernité du pastoralisme dans ses dimensions technique, économique, sociale, environnementale et

culturelle, de porter à connaissance les acquis scientifiques et méthodologiques qui en relèvent, et d'apporter les expertises souhaitées auprès des instances en charge des politiques impliquant les activités pastorales. Pour ce faire, l'AFP constitue un lieu de croisement entre des acteurs qui n'ont pas habituellement, ni aisément, cette opportunité de confronter leurs points de vue, leurs analyses et les éléments de solutions qu'ils ont pu tester.

MOYENS

- Le bénévolat de ses membres, personnes privées et organismes, et notamment ceux qui composent son conseil d'administration et ses groupes de travail et/ou de pilotage,
- Un chargé de mission à temps partiel mis à disposition par un service pastoral (actuellement, l'ADEM, service pastoral de la Drôme); cette formule est liée à la volonté affirmée que son chargé de mission connaisse et vive au quotidien de l'intérieur les réalités et les plans d'action du pastoralisme.

AXES RETENUS DANS LE PNADR

Axe 1 : Accompagner les activités pastorales vers l'agro-écologie;

Axe 2 : Gouvernance

Contact :

Association Française de Pastoralisme

c/o CFPPA de Die - Avenue de la Clairette - 26150 Die

Président : Bruno Caraguel / 04 76 71 10 20 / bruno.caraguel@alpages38.org

Animateur : 06 31 98 82 97 / afp.pastoralisme@orange.fr / www.pastoralisme.net



L'atelier Paysan



L'ATELIER PAYSAN (ex-ADABio Autoconstruction) réunit au sein d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) des paysan-ne-s, des salarié-e-s et des structures du développement agricole. Partant du principe que les agricultrices et les agriculteurs innovent par eux-mêmes, nous développons depuis 2009 une démarche de recensement, de co-conception, de mutualisation et de diffusion en open source de machines adaptées aux techniques de l'agriculture biologique.

UNE TÊTE DE RÉSEAU NATIONALE DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Basée en Rhône-Alpes (Isère), avec une antenne dans le Grand Ouest (Finistère), notre coopérative intervient partout en France, auprès de tous les acteurs du monde agricole et rural : en premier lieu les agriculteurs, mais également les agents de développement, les organismes de développement agricole et les décideurs. Elle a acquis une expertise unique dans le machinisme adapté collectivement, et reproductible via l'autoconstruction.

AUTONOMIE PAYSANNE ET RÉAPPROPRIATION DES SAVOIRS

Nous favorisons l'autonomie technique et économique des agriculteurs, la réappropriation des savoirs, comme leviers pour le développement de l'AB. En appui de groupes de paysans (toutes cultures), ou directement sur des fermes innovantes, nous identifions des équipements adaptés, les codéveloppons, et les diffusons via l'autoconstruction. Nous formons aux pratiques d'autoconstruction, mode le plus avancé de notre diffusion des techniques et technologies agricoles libres. Un producteur qui sait construire son outil, sait aussi le réparer et l'adapter à ses projets, son contexte. Ces temps de formations sont des moments d'autonomisation collective. Émerge ainsi un réseau informel de producteurs, favorable au partage de savoirs et aux échanges solidaires.

DES MOYENS

Une SCIC Sarl (structure à but non lucratif) / 1 réseau de paysans autoconstructeurs / Un collectif de bénévoles impliqués / Une équipe de 8 permanents au 01/07/2015 / 1 siège social à Renage (38) et une antenne à Riec-sur-Belon (29) / 3 fourgons atelier-mobile et parc de machine-outils pour formations et prototypes / site internet + forum.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020

Trois actions présentées qui couvrent l'ensemble du champ d'activités de la coopérative : tête de réseau, R&D et diffusion :

Action 1 : Développer et piloter le réseau collaboratif des agroéquipements adaptés à l'agroécologie (tête de réseau) ;

Action 2 : Capitaliser et co-concevoir des technologies appropriées à l'agroécologie (R&D)

Action 3 : Caractériser, inciter, diffuser et former à l'autoconstruction et l'utilisation d'agroéquipements adaptés à l'agroécologie.

L'INNOVATION OUVERTE ET LA DIFFUSION DE MATÉRIELS LIBRES POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, ILLUSTRATION PAR L'EXEMPLE DES TRAVAUX DE L'ATELIER PAYSAN.

L'Atelier Paysan est le réseau national de l'autoconstruction paysanne. Structure ressource, elle relaie et accompagne les initiatives et développements de terrain dans le machinisme et le bâti adapté aux pratiques spécifiques en agroécologie. Elle diffuse en open source (support papier/numérique) ou par la formation à l'autoconstruction, des machines agricoles dans toutes les filières de production agricole (maraîchage, viticulture, élevage, céréales, etc...). Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), l'Atelier Paysan regroupe des agriculteurs ingénieurs, des salariés, des structures de développement agricole, ainsi que des partenaires techniques, institutionnels, ou citoyens, motivés par un projet commun. Au-delà de son statut d'ONVAR, L'Atelier Paysan est chef de file d'un MCDR dans le cadre du Réseau Rural National : "L'innovation par les Usages, un moteur pour l'Agroécologie et les dynamiques Rurales", en partenariat avec la FADEAR, l'interAfocg, la FNCUMA, le CIRAD et AgroParisTech.

LE SEMOIR VITICOLE À ENGRAIS VERTS.

Antoine Pignier est vigneron en Biodynamie à Montaigu dans le Jura, et président du Gab39 ; bricoleur infatigable, il a notamment construit un semoir à engrais vert en semis direct pour ses vignes, dont les plans sont aujourd'hui disponibles en ligne, sous licence libre, suite à un partenariat étroit avec L'Atelier paysan.

Chez Antoine Pignier, l'innovation ouverte commence par la biodynamie : grâce aux conseils et accompagnements de Pierre Masson et son approche basée sur l'observation, il maîtrise aujourd'hui recettes et pratiques pour un système qui progresse en permanence. En côteaux, la plupart des 15 hectares du vignoble (Chardonnay et Savagnin en blancs, Poulsard, Trousseau et Pinot en rouges) certifiés Demeter requièrent une attention particulière au bon fonctionnement du sol afin de limiter au minimum les problèmes d'érosion : le Jura, c'est 1 200mm/an de précipitations en moyenne.

Remettre en cause ses pratiques, enherber différemment

Pour faire face aux conditions locales, les vignerons jurassiens privilégient classiquement un enherbement permanent non bouleversé pendant quelques années (laissé en place jusqu'à 5-6 ans). Dans ses vignes, Antoine remarque cependant des problèmes relatifs à l'enherbement permanent, avec l'apparition d'un dysfonctionnement du métabolisme du sol (carence azotée sur les moûts) : l'enherbement vieillissant aère moins le sol et fixe moins l'azote. Comme ce constat appelle des solutions, Antoine s'oriente vers le choix d'un engrais vert en mélange (graminées et légumineuses) renouvelé chaque année, en semis direct estival avec l'objectif de bouleverser le sol le moins possible, pour limiter une trop forte minéralisation un mois avant les vendanges et laisser en place l'enherbement naturel développé pendant l'été.

Aujourd'hui pas de regret, tant le travail avec l'engrais vert semé fin juillet et détruit au printemps apporte une structuration du sol dynamique et non vieillissante (disparition des carences azotées, avec un bel accroissement de la masse lombricienne). Antoine sème un mélange de féverole, pois, radis chinois et avoine, en commençant par un rang sur deux fin juillet ; après rognage et derniers traitements effectués (ultimes passages du tracteur dans la vigne), les autres rangs sont semés avant le 15 août, pour avoir un semis bien implanté au moment des vendanges.

Autoconstruire, pour un semoir approprié

La démarche impliquait de s'équiper d'un semoir adéquat, suffisamment léger pour les petits tracteurs qui équipent le domaine (poids inférieur à 800 kg), introuvable sur le marché qui ne propose que du matériel plus lourd ; pourquoi ne pas faire soi-même ? Après quelques jours à l'atelier avec poste à souder, meuleuse et perceuse, il utilise aujourd'hui le semoir qu'il a conçu et réalisé. Pour semer de façon homogène en dévers des graines issues de semences de ferme parfois mal triées, il privilégie un distributeur à soufflerie ; la relative petite taille de la trémie et son nécessaire remplissage régulier limite l'effet "décantation" des graines dans le semoir : le semis reste homogène, même pour un mélange de calibres hétérogènes. Plusieurs années d'usage lui ont permis de déterminer qu'à 5 à 6 km/h la vitesse est optimale : le semis est plus aisé et la pousse du couvert est plus régulière.

Au-delà du bricolage "trois étoiles" d'Antoine, les engrais verts intéressent localement mais un constat s'impose : de nombreux jeunes vignerons récemment installés sont tentés, mais ne peuvent s'équiper correctement faute de moyens financiers : les prix à l'achat de ce type de matériel en font un investissement important, voire rédhibitoire. L'auto-construction, en revanche, prend du temps mais dessale bien la facture, et la solution d'Antoine constitue une piste plus que pertinente, même si elle n'est pas immédiatement diffusable : passer de l'outil au modèle demande d'en libérer la recette, le code-source... Antoine Pignier et le Gab Jura ont donc sollicité l'Atelier Paysan à l'été 2015, avec l'objectif de partager largement l'outil.

Standardiser pour libérer les plans

Première étape, partir de l'outil unique pour en faire une version reproductible, avec les exigences évidentes que la copie essaimable soit au moins aussi efficace agronomiquement, réalisable à la ferme avec poste à souder, meuleuse et perceuse, et raisonnable en terme de coût. Peu de changements ont été nécessaires, et hormis quelques réglages (disques, attelage, angles), le semoir

libéré ressemble en tous points au modèle éprouvé dans le Jura. Et pour le portefeuille, c'est du plus doux : 2300 euros HT de pièces, contre pas moins 8000 euros pour des modèles équivalents sur le marché. Avec en prime, l'aventure de l'autoconstruction, de l'acquisition de savoir-faire, souvent réalisées dans le cadre de dynamiques collectives.

L'idée ensuite, c'est de profiter des compétences de l'Atelier Paysan pour le mettre en plans, de les "libérer" pour que tout le monde puisse construire ses outils, et d'accompagner les vigneron qui le souhaitent à sa réalisation en formation. Et de participer par ce biais à la fois à l'autonomie financière et technique des vigneron qui le construiront, et qui mine de rien, repartiront avec bien plus qu'un outil... premières étapes phares de ces travaux : les deux premières formations d'accompagnement à la construction de ce semoir se sont déroulées dans le Jura et dans l'Isère au mois de Janvier 2016, et 11 semoirs ont été construits pour un premier essaimage (et donc 12 fois plus de tests) dans les vignobles. Dans le Jura mais aussi en Alsace, en Rhône-Alpes, le Languedoc et le bordelais, l'usage de ces outils permettra de construire collectivement des références dans des contextes pédo-climatiques très différents. Un nez d'auto-construction forcément différent en clairette de Die, dans le minervois, en Saint-Emilion grand cru, ou en pinot noir alsacien, dont il reste à espérer qu'il apporte autre chose que des notes de métal oxydé !

L'innovation continue pour un semoir libre et ouvert

Il est aujourd'hui difficile de mesurer l'impact à venir de la libération de cet outil ; la thématique est foisonnante, les besoins évidents, et les bonnes volontés nombreuses. Mais on peut se risquer à émettre un avis, une opinion quant au bénéfice évident de créer des outils libres : c'est la conviction d'Antoine Pignier que son innovation est un bien commun, fruit de réflexions progressives et donc non confiscables, qui permet aujourd'hui d'envisager toutes les modifications d'usagers qui pourront faire évoluer ce semoir. Profils de dents plus droits pour terrain différent, pour éviter de bourrer, type de distributeur différent pour améliorer encore sa capacité à tout semer, largeur réduite pour vignes anciennes, les idées et les envies se manifestent déjà, en Alsace et ailleurs, d'innover collectivement pour explorer ces pistes. Des envies nourries d'autres idées, d'autres expériences, pour faire évoluer un outil libre et en concevoir les versions suivantes ? En ce printemps 2016, ce sont déjà plusieurs modifications qui ont été apportées et collectées, suite aux expérimentations individuelles et collectives...à suivre

En savoir plus :

Les plans en ligne : www.latelierpaysan.org/Semoir-viticole-a-engrais-verts

Une vidéo du semoir en action :

www.youtube.com/watch?v=h2AC1sfWYzk&feature=youtu.be&t=6

www.latelierpaysan.org / forum.latelierpaysan.org

Contact

Co-gérant : Fabrice Clerc / f.clerc@latelierpaysan.org

www.latelierpaysan.org

<http://forum.latelierpaysan.org>



COOP de France



COOP DE FRANCE est depuis 1966 (ex CFCA) l'organisation professionnelle unitaire de la coopération agricole, porte-voix politique des entreprises coopératives auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile. Adhèrent à Coop de France des entreprises coopératives, des fédérations nationales et confédérations de coopératives, constituées par branche d'activité : fruits et légumes (FELCOOP), vin (CCVF), Cuma (FNCUMA), insémination animale (UNCEIA) et des fédérations régionales.

Le paysage coopératif est très diversifié et couvre l'ensemble des productions agricoles françaises. On dénombre ainsi :

- 2 800 entreprises coopératives, unions et SICA
- 83,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires global
- 60 % de la mise en marché des produits agricoles et 40 % de l'agroalimentaire français
- 160.000 salariés

Un réseau d'entreprises de petite taille (quelques dizaines d'adhérents), maille le territoire : 2.750 coopératives de collecte et d'approvisionnement, dans toutes les productions : vin, fruits et légumes, céréales, lait, viandes, forêt, insémination... À leur côté, des entreprises spécialisées de taille intermédiaire et quelques dizaines de groupes coopératifs comptent plusieurs milliers d'adhérents et de salariés. Une cinquantaine d'entreprises réalisent un chiffre d'affaires de plus de 300 millions d'€ et jouent un rôle structurant pour l'agriculture.

EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT NOS ACTIONS REPOSENT SUR LES PRINCIPES SUIVANTS :

- Elles sont conduites dans des cadres collectifs et se traduisent par un engagement économique des agriculteurs,
- le lien avec les attentes des marchés est direct, c'est un élément, entre autres, de l'expression des attentes sociétales,
- nos projets économiques sont ancrés à un territoire (capital impartageable, circonscription territoriale, ...),

- la mutualisation entre les agriculteurs sécurise les prises de risques et favorise l'innovation et là encore le lien à l'économique est fondamental : la coopérative assure le lien entre les pratiques sur l'exploitation et les débouchés de ses produits,
- l'agriculteur est décideur et acteur des projets dans la coopérative (un homme=une voix ; double qualité),
- nos modes de fonctionnement s'inscrivent dans des statuts garants des valeurs coopératives de solidarité et d'équité.

HUIT ACTIONS THÉMATIQUES PLUS UNE ACTION SUR LA GOUVERNANCE MOBILISENT UNE TRENTAINE D'ETP :

1. La coopérative, acteur du renouvellement de la population agricole sur les territoires
2. Le conseil coopératif, outil pour accompagner le changement agro-écologique
3. La RSE en coopérative au service de la triple
4. Optimiser les démarches qualité, hygiène, sanitaire pour minimiser les risques.
5. La coopérative, lieu de création et de diffusion de solutions agro-écologiques
6. L'économie circulaire au service de l'agroécologie... et inversement.
7. Structurer et sécuriser les filières biologiques en coopératives.
8. Favoriser l'émergence et sécuriser les projets alimentaires territoriaux
9. Gouvernance du programme



Contact

Françoise LEDOS / 06 14 80 47 99 / fledos@coopdefrance.coop
www.coopdefrance.coop

FADEAR



La Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (FADEAR) est une association loi 1901 créée en 1984. Elle fédère par adhésion 64 Associations de développement de l'emploi agricole et rural (ADEAR), la grande majorité de ces associations est reconnue organisme de formation ainsi que la FADEAR. Elles sont statutairement composées par une majorité d'agriculteurs.

La FADEAR a deux activités principales : Une activité de formation de responsables et futurs responsables agricoles et une activité de tête de réseau des ADEAR par la mutualisation, la capitalisation et la diffusion des enjeux et résultats des activités des ADEAR ainsi que la réalisation d'études et d'outils d'accompagnement et de communication communs au réseau et destinés aux salariés du réseau et à l'ensemble des agriculteurs. Le Conseil d'administration de la FADEAR est composé de 13 agriculteurs et agricultrices bénévoles qui s'appuient sur le travail d'une équipe de 5 salariés.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DES ADEAR

- l'accompagnement au changement et à l'évolution des pratiques vers plus d'autonomie et de respect de l'environnement, dans une démarche globale d'agriculture paysanne,
- l'accompagnement à l'installation, à la transmission, et à la création d'activité rurale,
- l'accompagnement de projets de territoire (circuits alimentaires de proximité, aménagement, relation consommateurs/producteurs),
- la formation aux pratiques agro-écologiques et la formation de porteurs de projets d'installation en agriculture

LE PDA 2015-2020 DE LA FADEAR

Action élémentaire 1 : Partager l'agriculture paysanne

1. Faire connaître les pratiques agro-écologiques paysannes en les capitalisant, en les analysant et en diffusant le résultat de ces références et études innovantes
2. Partager et développer ces pratiques

Action élémentaire 2 : Renouveler toutes les générations :

1. Mobiliser les agriculteurs, les porteurs de projets et les partenaires de l'installation aux enjeux de la transmission des fermes
2. Perfectionner l'accompagnement des nouveaux publics candidats à l'installation et des projets complexes innovants tant du point de vue du futur installé que du cédant.

EXEMPLE D'ACTIVITÉ ONVAR (PDAR) FADEAR

DÉVELOPPER LES OUTILS D'ACCOMPAGNEMENT DANS UNE DÉMARCHE AGRO-ÉCOLOGIQUE ADAPTÉS À LA DIVERSITÉ DES PRODUCTIONS ET DES FILIÈRES

En s'appuyant sur l'expérience de son réseau de l'accompagnement d'agriculteurs dans une démarche de progrès vers l'agro-écologie, la Fadear propose dans une des actions de son PDAR de développer ses outils d'accompagnement pour toucher un plus grand nombre d'agriculteurs.

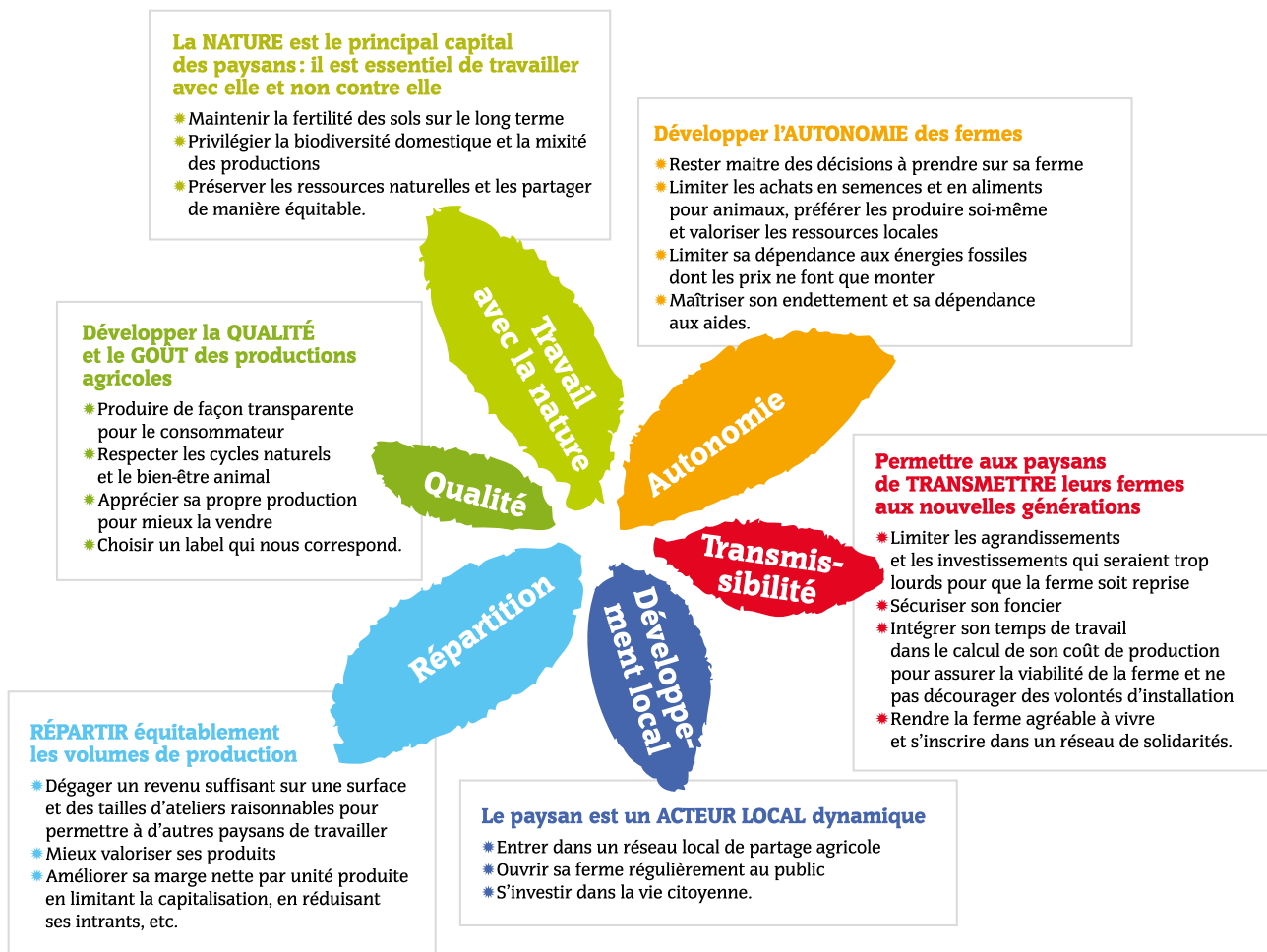
AMBITIONS 2015-2020 : DE L'INSTALLATION À LA TRANSMISSION AVANCER VERS UNE AGRO-ÉCOLOGIE PAYSANNE

En 1998, après plus de 5 années d'expérimentations sur leurs fermes et d'échanges avec les acteurs du monde agricole et de la recherche, les paysans de la FADEAR ont proposé un outil de diagnostic des fermes afin de pouvoir se positionner dans la démarche agro-écologique d'agriculture paysanne. Ce diagnostic est utilisé dans les Adear afin d'accompagner tous les paysans qui le souhaitent dans une démarche de réflexion sur leurs pratiques et sur le fonctionnement de l'ensemble de leur ferme.

Il est composé de 6 thèmes qui sont déclinés en 84 indicateurs.

Actuellement, cet outil de diagnostic est particulièrement adapté aux fermes en polyculture-élevage et à celles en maraîchage ou arboriculture.

Afin qu'un plus grand nombre de productions et d'agriculteurs puisse être accompagné dans la réalisation de ce diagnostic et entrer dans une démarche de progrès vers des pratiques plus agro-écologiques, il est prévu entre 2015 et 2020 d'adapter le diagnostic à la viticulture et aux productions de la mer (conchyliculture, ostréiculture, marais salants) ainsi qu'aux situations plus particulières que sont la transmission et l'installation.



Les 6 thèmes du diagnostic agriculture paysanne

Pour écouter le témoignage d'un paysan sur l'intérêt d'un diagnostic agriculture paysanne : <https://vimeo.com/158346468>

2015 : TEST ET DÉVELOPPEMENT DU LOGICIEL DE DIAGNOSTIC AGRICULTURE PAYSANNE

En 2013 la FADEAR a initié la conception d'un logiciel permettant de saisir les résultats des diagnostics de façon informatique. Cette saisie peut se faire soit en ligne sur internet soit via un logiciel autonome capable de se synchroniser avec une base de données.

L'objectif de ce logiciel est de fournir au réseau des Adear un outil de travail fiable, efficace et agréable et de pouvoir capitaliser l'ensemble des diagnostics qui sont réalisés sur le territoire, ce qui représente une source de données importante pour analyser les fermes qui sont dans une démarche d'agriculture paysanne.

Le PDAR 2015 a permis de mettre en œuvre une phase de test dans le réseau afin de vérifier qu'il soit bien adapté aux pratiques des accompagnateurs des Adear (facilité de compréhension et d'utilisation, fiabilité, pertinence des fonctions proposées...).

Cinq régions ont été retenues pour réaliser chacune 5 diagnostics agriculture paysanne en utilisant le nouveau logiciel. Dans le choix de ces régions la Fadar a choisi d'encourager la réalisation de diagnostics dans une démarche

collective (il ne s'agissait pas obligatoirement de faire les diagnostics en groupe, cela pouvait aussi être la restitution des diagnostics en groupe ou de créer un groupe technique à l'issue des diagnostics), l'inscription des diagnostics dans une dynamique (projet de fermes ouvertes, d'interventions dans l'enseignement agricole, création d'un groupe d'échange à l'issue du diagnostic, d'un répertoire...) et enfin l'inscription des diagnostics dans la durée (réalisation par un salarié de la structure, intégration dans un projet déjà existant...).

Les ARDEAR sélectionnées ont exprimé leur avis sur le logiciel et ont fait remonter des pistes d'amélioration. Ce travail a permis de réaliser une mise à jour de l'outil en supprimant des "bugs" mais aussi de conforter l'intérêt d'avoir une interface en ligne pour des animateurs qui se déplacent régulièrement et d'apprécier sa facilité d'utilisation.

Le logiciel est maintenant prêt pour être utilisé plus largement pour réaliser les diagnostics des agriculteurs souhaitant faire évoluer leurs pratiques, que ce soit dans le cadre d'un projet collectif du type GIEE ou pour un projet personnel.

En 2015 un guide d'utilisation du diagnostic adapté aux projets de transmission a aussi été développé pour favoriser la rencontre avec des repreneurs en attendant la version installation pour 2017 !



Contact :

Président : Hervé Bedouet

Animatrice générale : Eve Poulteau / epoulteau@fadear.org
www.agriculturepaysanne.org - www.jeminstallepaysan.org

FNAB



La fédération nationale de l'agriculture biologique des régions de France (FNAB) est une organisation professionnelle à vocation syndicale créée en 1978 qui rassemble près de 10000 paysans et paysannes bio adhérents aux groupements départementaux (GAB) et/ou régionaux (GRAB) généralement de type associatif.

Environ 300 salariés accompagnent les producteurs et productrices bio. Le Conseil d'administration de la FNAB est composé de 22 agriculteurs et agricultrices bénévoles représentant leur région qui s'appuient sur le travail d'une équipe de 10 salariés.

La FNAB a une activité principale de tête de réseau par la mutualisation, la capitalisation et la diffusion des expertises, innovations et résultats des activités des groupements en matière de développement de la bio. La FNAB réalise également des études et outils d'accompagnement et de communication communs au réseau et destinés aux salariés du réseau et à l'ensemble des agriculteurs bio et/ou porteurs de projets en conversion ou installation. La FNAB travaille également des études et actions prospectives pour le développement de la bio en lien avec les objectifs des politiques publiques comme le Programme Ambition bio 2017 ("pôles de conversion", filières durables...), les mesures de la Conférence environnementale (enjeux de protection de l'eau et de la biodiversité), les dispositifs sur l'alimentation (restauration collective bio), l'économie sociale et solidaire (circuits de proximité à vocation sociale) etc.

A.E 5. S'inscrire collectivement dans la chaîne de valeur territorialisée

A.E 1. Produire durablement en agriculture biologique

A.E 4. Développer les surfaces et le nombre de producteurs bio

A.E 2. Évoluer dans ses systèmes pour plus de résilience

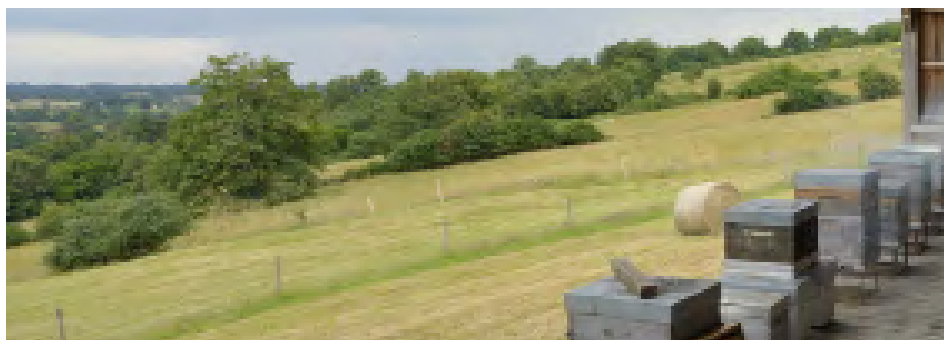
A.E 3. Renforcer sa compétitivité plurielle

Le programme de développement agricole pour 2015 - 2020 :

Les deux premières actions élémentaires (A.E) relèvent d'un accompagnement, à la fois technique sur la ferme pour lever les freins techniques (1.1) et global pour renforcer leurs capacités d'adaptation et d'innovation afin de s'adapter au contexte réglementaire (2.1) ; d'intégrer des innovations systémiques au sein de l'exploitation agricole (2.2), d'améliorer l'accès aux semences biologiques (2.3) et d'appuyer la diversification (2.4) en lien avec les filières émergentes. La suivante met en évidence les stratégies des producteurs pour sécuriser économiquement leurs exploitations agricoles en développant les filières bio amont : 3.1 Pérenniser les E.A bio au sein des filières.

Les deux dernières – inscrites dans le Programme Ambition bio 2017 - portent sur des enjeux de développement : 5.1 "Faire penser à la bio" (faisabilité technico-économique), 5.2 Développer les conversions, 5.3 Développer les installations, 6.1 Intégrer les innovations économiques collectives des producteurs bio au sein des systèmes alimentaires territorialisés ; 6.1 Démultiplier les innovations collectives des producteurs bio au sein des politiques territoriales de relocalisation de l'agro-alimentaire ; 6.2 Contribuer à leur renforcement.

L'AGRO-ÉCOLOGIE EN BIO ? L'APICULTURE BIOLOGIQUE, UNE FILIÈRE ÉMERGENTE EN COURS DE STRUCTURATION



L'agriculture biologique figure comme une avant-garde ou un prototype de l'agriculture durable¹ illustre parfaitement la multi performance recherchée par la démarche agro écologique. L'action de la Fédération Nationale de l'agriculture biologique (FNAB) inscrite dans la programmation Cas dar 2015-2020 entend soutenir cette démarche de progrès permanente dans les filières de production bio, avec cette possibilité d'un transfert de techniques alternatives au mode conventionnel. Illustration avec notre action 2015 de structuration de l'apiculture biologique.

L'apiculture biologique est une filière minoritaire peu prise en compte, les actions d'accompagnement étaient jusqu'à présent peu nombreuses. Cette filière n'était mentionnée ni dans le plan de développement durable de l'apiculture (PDDA), ni dans le plan Ambition Bio 2017. Fort de ce constat, Cyril Way, apiculteur bio d'Ile-de-France, a spontanément déploré cette situation et

1. Cf. INRA 2011



a été chargé début 2014 de structurer une action de développement agricole pour cette filière au sein du programme national de la FNAB. Il s'agissait en premier lieu de renforcer l'accompagnement technique et de mobiliser les partenaires autour des problématiques spécifiques à l'apiculture biologique. Une rencontre avec François Gester, rapporteur du PDDA, a permis une première réunion à FranceAgriMer en présence des instituts techniques et des réseaux de développement apicole (ITSAP, ITAB, ADA France). Dans la foulée, un programme de travail a été élaboré, axé sur une meilleure connaissance technico-économique de la filière et des problématiques techniques et sollicitant la contribution de tous les acteurs.

Au sein du réseau FNAB, un groupe technique national s'est constitué réunissant des personnes mobilisées dans différentes régions. Une réunion de travail physique a été organisée à Valence, réunissant producteurs et salariés pour définir les axes de développement et répondre aux objectifs suivants :
Accompagner le développement de la filière apicole biologique par la création, l'analyse et la communication de références aux différents acteurs
Structurer le développement de la filière apicole biologique et favoriser les échanges techniques et commerciaux entre apiculteurs

UN TRAVAIL PARTENARIAL ENTRE RÉSEAU BIO ET GÉNÉRALISTE POUR DES ACTIONS STRUCTURANTES



Pour un état des lieux approfondi de la filière

Une première phase de diagnostic a été réalisée afin de mieux connaître les attentes et les besoins de la filière apicole biologique et d'améliorer la structuration de la filière.

- Un inventaire a été effectué auprès de 8 groupements régionaux de l'agriculture biologique afin de recenser les actions menées au sein du réseau FNAB et des partenaires techniques. La principale attente porte sur les échanges au sein du réseau FNAB sur les thématiques spécifiques de l'apiculture biologique, avec un fort besoin d'animation et de coordination au sein du réseau et un renforcement des liens avec les acteurs techniques régionaux.
- Les instituts techniques ITSAP/ADA France ont piloté un stage de recherche avec l'appui d'un comité de pilotage, associant des représentants professionnels dont la FNAB. Les perspectives générales pour la filière sont multiples et ambitieuses et le principal défi sera d'assurer la coordination nationale des actions, notamment en poursuivant les échanges entre les différentes structures. Le taux de participation des apiculteurs bio lors des enquêtes a été particulièrement élevé, signe d'une attente forte de la part des professionnels.

Améliorer la connaissance de la filière et des problématiques techniques

Les données chiffrées sur la filière étant rares et imprécises, le réseau FNAB a cherché à mieux identifier ces données. Les approvisionnements en intrants bio posent également certaines difficultés aux apiculteurs (qualité, prix, origine,...).

- Une enquête sur les récoltes et les prix des produits de la ruche en apiculture biologique a été menée dans 5 régions, en s'assurant de la complémentarité des données récoltées vis-à-vis des enquêtes déjà mis en place par nos partenaires techniques (ADA France, ITSAP).
- Création et animation d'un groupe spécifique sur l'approvisionnement en cire utilisable en apiculture biologique qui a su mobiliser les organismes techniques (ITSAP, FNOSAD) et institutionnels (INAO, AgenceBio, Ministère de l'Agriculture, DGCCRF). En parallèle de l'accompagnement des apiculteurs concernés, le groupe a publié un guide de préconisations générales sur les bases de la gestion des contaminants de la cire issue de l'apiculture bio.

Mieux communiquer sur l'apiculture biologique

- Organisation de 4 journées techniques sur l'apiculture biologique avec pour mot d'ordre "Élever ses ruches en bio, c'est possible !". Ces journées ont permis de mettre en avant les techniques innovantes, et le partage d'expériences entre apiculteurs avec l'appui d'experts en leur domaine auprès des 230 participants.
- Réalisation et diffusion de deux lettres filières sur l'apiculture biologique
- Diffusion des résultats d'enquêtes, guide et compte rendu sur l'Intranet FNAB à l'attention de tous les apiculteurs biologiques, et sur les sites des groupements bio régionaux impliqués.
- Coordination, production et diffusion d'un film documentaire de 28 minutes sur l'apiculture biologique, à partir de la captation des journées techniques nationales. En moins d'un an, plus de 6 500 vues.²

UN TRAVAIL À POURSUIVRE EN 2016 ET AU-DELÀ

De nombreuses perspectives sont en construction pour 2016 et les années à venir, avec le renforcement de la mobilisation du réseau FNAB au groupe technique national avec par exemple l'organisation de nouvelles journées techniques, la participation au groupe de travail spécifique sur la réglementation bio, l'élaboration d'un guide technique sur l'apiculture biologique...



Contact :

Présidente : Stéphanie Pageot

Délégué général : Julien Adda / jadda@fnab.org

www.agriculturebio.org et www.produire-bio.fr (à partir de mars 2017)

2. https://youtu.be/qzH6_RXoFFE

CIVAM



LE RESEAU CIVAM

Le réseau CIVAM (Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et Milieu rural) est un acteur associatif du développement agricole et rural qui œuvre depuis plus de 50 ans pour des campagnes vivantes et solidaires.

Sa spécificité repose sur :

- La référence aux valeurs humanistes de l'éducation populaire, l'ouverture d'esprit,
- La place essentielle des agriculteurs et des ruraux dans l'évolution des pratiques agricoles et du développement des campagnes,
- Le rôle des groupes dans l'innovation au sein du réseau,
- L'échange et le partage entre les animateurs du réseau et le travail avec des partenaires multiples et variés qui favorise l'essaimage des nombreuses initiatives au sein et en dehors des CIVAM,
- La vision CIVAM du développement agricole et rural s'appuie sur les savoir-faire, les expériences, les énergies des agriculteurs et des habitants des territoires qui complètent et enrichissent les recherches scientifiques et le conseil technique qui en découle.

LA FNCIVAM

La Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural a pour objet de promouvoir une agriculture innovante respectueuse de l'Homme et de l'environnement ; de contribuer au maintien du tissu social et économique des zones rurales ; de favoriser l'émancipation intellectuelle, sociale et économique des adhérents des CIVAM et plus largement des agriculteurs et des autres habitants des zones rurales.

La FNCIVAM est la fédération nationale des groupes et fédérations du réseau CIVAM (125 groupes locaux, nationaux et fédérations CIVAM ; 13 000 membres dont 10 000 agriculteurs). Elle est en même temps la "tête" du réseau et une association à part entière qui conduit ses propres projets. La FNCIVAM est administrée par un quinzaine d'administrateurs représentant des régions et des groupes nationaux et deux représentants des salariés. Elle dispose de huit salariés dont cinq coordinateurs qui animent en binôme avec les administrateurs référents des commissions thématiques.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020

Le PDAR 2015-2020 de la FNCIVAM a été défini et sera conduit par la FNCIVAM, le RAD (Réseau Agriculture Durable), des Fédérations régionales CIVAM et l'ADIR qui édite Transrural Initiatives. Il est structuré autour de quatre actions :

Action 1 : Transition vers l'agro-écologie

Action 2 : Agriculture, Alimentation et Multifonctionnalité

Action 3 : Campagnes vivantes et innovantes

Action 4 : Pilotage et évaluation du programme

EXEMPLE D'ACTION CASDAR CIVAM SUR L'AGROÉCOLOGIE

Échanger : l'accompagnement des fermes vers des systèmes de production plus économes et plus autonomes.

L'agro écologie nécessite de redéfinir les dispositifs de conseil des exploitations agricoles et doit permettre d'appréhender le développement agricole en le reliant à des groupes d'agriculteurs et de ruraux. En tant qu'organisation d'éducation populaire, les CIVAM sont soucieux de l'autonomie des collectifs et des membres qui le composent. Ainsi les CIVAM cherchent à mieux définir ce qu'est, non plus le conseil, prescriptif et descendant, mais l'accompagnement des groupes vers des systèmes plus économes et plus autonomes.

Une réflexion liée au projet ICAD1 avait été lancée sur la spécificité des CIVAM en termes d'accompagnement collectif des exploitations pour le développement des SPEA. Suite à une rencontre en avril 2014, cette réflexion s'est concrétisée avec le lancement d'un groupe d'échange et de débriefing de situations d'accompagnement nommé Echanger.

Les objectifs de ce groupe sont multiples :

- Faire du lien entre animateurs de différentes régions du réseau CIVAM
- Mutualiser les pratiques d'animation et de suivi des groupes d'agriculteurs en route vers des systèmes plus économes et plus autonomes
- Tester de nouvelles pratiques d'accompagnement
- Capitaliser et mieux caractériser les spécificités de l'accompagnement CIVAM.

Des animateurs issus de huit groupes CIVAM de toute la France se retrouvent deux fois par an pendant deux journées pour échanger sur leurs pratiques et leurs postures d'accompagnateurs. L'idée : partir de situations d'accompagnement concrètes (vécues ou en projet) sur lesquelles reposent les discussions. Il s'agit ensuite de trouver collectivement des solutions à des situations problématiques, d'aider l'animateur concerné à préparer ces prochains rendez-vous avec son groupe d'agriculteurs... Les huit animateurs se sont engagés sur plusieurs années dans ce projet, cela laisse le temps de tester les nouvelles méthodes évoquées en collectif et de les examiner au sein du groupe Echanger.

- Quelques exemples de situations débriefées en groupe :
- Comment co-construire une journée d'échange sur le terrain ?
- Comment s'assurer de la participation de tous et de la cohésion du groupe ?
- Comment faire passer des participants à une journée d'une posture de consommateurs de conseils à de l'apprentissage, de l'échange et de la co-construction ?

Un projet au cœur des préoccupations actuelles

Cela fait maintenant plusieurs années que les groupes CIVAM ont une vision réflexive sur leurs méthodes d'accompagnement. Des projets CASDAR comme "Grandes Cultures Economes", "Praïface" (sur les freins au changement des systèmes herbagers) ou encore "MECICO" (sur la professionnalisation des circuits courts) avaient engagé des travaux sur les spécificités de l'accompagnement comme ceux proposés par les CIVAM et leurs partenaires proches. Aujourd'hui cette réflexion autour du passage du conseil prescriptif à un accompagnement ascendant est au cœur des débats sur l'agroécologie. Le projet Echanger se positionne dans la continuité de ces réflexions et est aussi en lien avec de nouveaux projets sur cette question : CHANGER, porté par la Chambre d'Agriculture de l'Eure et CAP Vert, porté par la FNCUMA. Le projet Echanger, grâce au soutien du CASDAR via le PDAR de la FNCIVAM permet de faire le lien entre toutes ces dynamiques.

L'action en quelques chiffres

8 animateurs et groupes CIVAM impliqués
2 rencontres de deux jours par an

Partenaires

Réseau Agriculture Durable, CIVAM de l'Oasis, CIVAM Empreinte, CIVAM DEFI 44, Réseau Cohérence, CIVAM AD 72, FRCIVAM Auvergne, FRCIVAM Limousin, GRCIVAM PACA, Alter NRJ 37.



Contact :

Président : Quentin Delachapelle

Directeur : Vincent Dulong / vincent.dulong@civam.org



FNCUMA



PRESENTATION DES CUMA

Les coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) représentent un réseau dense de 11500 groupes d'agriculteurs qui mutualisent des matériels nécessaires à l'activité des exploitations agricoles adhérentes. Leur fonctionnement repose principalement sur du bénévolat, même si 1.560 d'entre elles emploient un total de 4.600 salariés (chauffeurs et mécaniciens principalement). Au-delà de la mise à disposition de matériels, par l'organisation du travail en commun et les relations de proximité qu'elles entretiennent, les Cuma s'engagent aussi dans des initiatives de développement local (gestion de l'espace, valorisation du paysage, emplois partagés, traitement de déchets, ...). Les Cuma s'inscrivent ainsi dans le tissu des organisations mises en place par les agriculteurs pour développer leurs exploitations : groupes de développement, coopératives, syndicats, chambres consulaires, ...

OBJECTIFS DE LA FNCUMA

L'objectif premier de la FNCuma est le développement et la défense des Cuma, au travers de l'animation d'un réseau fédératif. Ce réseau est au service des Cuma où les agriculteurs trouvent les moyens de développer leur exploitation agricole, grâce à la réduction des charges de mécanisation, à l'organisation collective et à l'émergence de nouveaux projets.

La FNCuma souhaite également contribuer à l'émergence et au développement de toutes les formes de coopération entre agriculteurs autour de leur activité de production agricole (coopération agricole de production), pour faciliter l'installation des agriculteurs, permettre l'innovation et développer les territoires.

Le réseau Cuma dispose d'un outil d'information et de communication pour s'adresser aux agriculteurs : la FNCuma pilote la coopérative Entraid' (Scic Sa) dont les principales activités sont la production d'un mensuel, de numéros spéciaux départementaux ou techniques, et d'événements aux champs.

AGROECOLOGIE ET CUMA

Le développement de pratiques agroécologiques conduit à des impératifs de coordination entre les agriculteurs (et même plus largement entre les différents acteurs du territoire) autour de projets dont la finalité reste la production agricole. Pour ces raisons, l'agroécologie est aussi et, par essence, une science du collectif et de la proximité. Dans ce contexte, la spécificité de la contribution des Cuma s'incarne dans trois dimensions à la fois différentes

et complémentaires : la mécanisation partagée (choix techniques, gestion économique, organisation du travail), les modalités d'organisation coopérative, et la densité d'un réseau d'initiatives avec 11500 groupes.

Le programme de développement de la FNCUMA, financé par le CASDAR, est constitué de 5 actions élémentaires classées comme suit :

AE1 - l'agroéquipement au service de la multi performance des exploitations

AE2 – savoir accompagner les nouvelles stratégies d'organisations

aE3 - les cuma actrices de la coopération sur les territoires

AE4 - management de l'innovation

AE5 – gouvernance et évaluation

L'action "gouvernance et évaluation" cherchera à mettre en avant la singularité du développement agricole coopératif avec Coop de France, notamment en partageant un comité scientifique d'évaluation (CSE) commun.

AVANCER COLLECTIVEMENT VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

242 GIEE – 33 EN CUMA

Les groupes d'agriculteurs en Cuma sont de plus en plus nombreux à s'engager dans des pratiques et des systèmes de production s'appuyant sur les processus écologiques. Ils s'appuient pour cela sur des dynamiques collectives. En 2015, la FNCuma a prolongé son engagement pour mieux comprendre, promouvoir et accompagner ces projets collectifs.

COMPRENDRE : UNE THÈSE EN SOCIOLOGIE CONDUITE AVEC L'INRA ET L'ESA D'ANGERS.

Une quarantaine d'entretiens individuels ont été conduits auprès d'agriculteurs de toute la France dans le cadre d'une thèse en sociologie accueillie par le FNCUMA. Ils témoignent notamment comment pour faire face à une plus grande variabilité climatique, à une volatilité accrue des cours, à un accroissement des impasses agronomiques (érosion et baisse de fertilité des sols, résistances des bio-agresseurs), etc., des agriculteurs s'engagent aujourd'hui dans des groupes pour développer des systèmes productifs plus autonomes et résilients. Ils y développent différentes pratiques comme la réduction du travail du sol, la diversification culturale ou fourragère, la valorisation des intercultures hivernales, l'intégration de légumineuses, etc. Celles-ci induisent un plus grand appui sur les fonctionnalités écologiques (fixation symbiotique de l'azote, recyclage des nutriments, etc.), à travers la mise au point et le perfectionnement progressif de pratiques optimisant les ressources du milieu. Pour opérer ces changements, les agriculteurs reconfigurent leurs modalités de coopération avec leurs pairs, afin de disposer de conditions facilitantes plus difficiles à agencer à la seule échelle de la ferme. Il en résulte des configurations collectives chaque fois particulières ("arrangements"),

s'appuyant sur différentes modalités d'organisation : partage d'équipements, banque de travail, chantiers en commun, production commune de ressources, spécialisation de compétences, mécanismes de partage des risques, etc.

Ces configurations collectives remplissent les rôles suivants :

- Permettre l'accès à une gamme élargie de matériels adaptés, parfois avec des dynamiques d'autoconstruction et d'adaptation des matériels.
- Optimiser l'organisation du travail, alors que la transition vers l'agro-écologie génère de nouvelles tâches (de coordination, d'expérimentation, etc.) au sein d'exploitations contraintes en temps de travail.
- Co-concevoir des solutions appropriées, par exemple pour pallier des difficultés de valorisation commerciale de cultures mineures ou pour accéder aux ressources (semences, matière organique hors des zones d'élevage, etc.)
- Améliorer la performance technico-économique en s'appuyant sur l'organisation collective.

ACCOMPAGNER : LES QUESTIONS POSÉES AU GROUPE ET À SON ANIMATEUR

Depuis 2014, le projet CAP Vert, lauréat à l'appel à projet CasDar "Innovation et partenariat", s'attache à comprendre les nouvelles formes de coopération au service de la transition agro-écologique et à produire des ressources pour les accompagner. Piloté par la FNCuma, il s'appuie sur une collaboration étroite entre des réseaux d'accompagnement (FNCivam, Trame, GAEC & Sociétés, la FNAB/GABNOR), des collectifs d'agriculteurs et la recherche (INRA, SupAgro Florac et ESA d'Angers). L'année 2016 permettra de formaliser des ressources en soutien à ces projets et de mettre en débat les travaux de CAP VERT au cours de 3 journées d'études à Paris :

- 9 mars 2016 - Des agriculteurs engagés dans de multiples coopérations et réseaux : quels atouts pour l'agro-écologie, quels enjeux pour l'accompagnement ?
- 16 juin 2016 - La quête d'autonomie des agriculteurs : un levier pour la transition vers l'agro-écologie ?
- 4 octobre 2016 - Trajectoires des agriculteurs vers l'agro-écologie : comment comprendre ces processus de changement longs et leurs paradoxes ?

PROMOUVOIR : UN RÉSEAU DES COLLECTIFS AGRICOLES POUR LA TRANSITION AGRO-ÉCOLOGIQUE

Afin de mettre en réseau nos ressources pour accompagner les collectifs dans la transition vers l'agro-écologie, la FNCUMA, la FADEAR, la FNCIVAM, la FRCIVAM Pays-de-la-Loire et Trame ont construit le projet COLLAGRO, lauréat à l'automne 2015 de l'appel à projets MCDR du Réseau Rural.

Cette mise en réseau a pour objectif de favoriser les synergies, les complémentarités dans les domaines croisés de l'agro-écologie et de l'accompagnement des collectifs. Elle doit permettre de favoriser les dynamiques de création et de pérennisation de collectifs par l'accompagnement local, la reconnaissance par les pouvoirs publics et la mise en oeuvre de politiques publiques cohérentes.

Afin de mettre en réseau nos réseaux, ces réflexions seront déclinées en 2016 et 2017 sous forme de cycles de rencontres régionales autour du fonctionnement des collectifs en transition agro-écologique (Pays-de-la-Loire et a priori Rhône-Alpes et le Limousin).

DES PROJETS AUSSI EN RÉGION !

La FNCuma participe aux projets initiés dans le réseau pour comprendre et accompagner ces nouvelles formes de coopération entre agriculteurs au service de la transition vers l'agro-écologie :

- Le projet LUZ'CO, porté par la FR CUMA Ouest
- Le projet COTRAE, porté par la FRCUMA Auvergne Rhône Alpes

LE POINT SUR L'ENGAGEMENT DES CUMA DANS LES GIEE1

- 242 GIEE, dont 33 en Cuma
- Le réseau Cuma est impliqué dans au moins 39 autres projets
- Thèmes principaux : sols, autonomie alimentaire, gestion de l'azote, diversification
- Partenaires principaux : Chambres d'agriculture, collectivités territoriales, acteurs des filières
- En moyenne, 9,6 exploitations agricoles dans le groupe GIEE en Cuma (moyenne nationale : 16,3)
- 16 Cuma ont bénéficié d'un appui direct de la FNCUMA



9 Mars 2016 : interventions croisées lors de la première journée d'étude CAP VERT avec Thierry BAILLIET (agriculteur, président FRCUMA Nord Pas de Calais Picardie), Roger LE GUEN (sociologue, ESA Angers) et Véronique LUCAS (sociologue, FNCUMA INRA).



Contact :

Délégué général : Pierre François Vaquie / pierre-francois.vaquie@cuma.fr

Directeur adjoint : Franck THOMAS / franck.thomas@cuma.fr



Association Nationale des Sociétés et GAEC



GAEC & SOCIÉTÉS, association de dimension nationale, a pour mission de promouvoir l'agriculture de groupe en France et en Europe et de permettre l'épanouissement professionnel des associés de sociétés agricoles, par l'échange et le partage dans la réalisation de leur métier.

Le projet de GAEC & SOCIÉTÉS est fondé sur le projet d'agriculture de groupe, qui :

- réalise un idéal de vie de la personne au travail, fondé sur le partage et la coresponsabilité, favorisant la réflexion collective ;
- a pour objectifs la pérennité des exploitations, l'amélioration de la qualité de vie, du travail et de la rentabilité; l'intégration dans le milieu agricole, la participation à la gestion des outils collectifs de l'agriculture ;
- tend à conserver une agriculture vivante, dynamique, innovante, active sur son territoire, respectueuse de son environnement, intégrée dans la société, et de favoriser le développement et la diversité de l'activité agricole et le maintien de l'emploi (chefs d'exploitation et salariés).

L'agriculture de groupe est en constante évolution mais le socle de valeur qui la caractérise est toujours le même, les GAEC restent des sociétés "particulières" qui doivent remplir certains critères (participation au travail et à la gestion, à titre exclusif dans le groupement, équilibre dans les participations des associés, rémunération du travail prépondérante sur le capital, interdiction des capitaux extérieurs...).

Aujourd'hui, l'agriculture de groupe recouvre différentes formes de coopérations à la production, formes sociétaires classiques (GAEC, EARL, SCEA...), mais aussi :

- unités de méthanisation collective et production d'énergies photovoltaïque ou éolienne
- ateliers collectifs de transformation et de commercialisation en circuits courts
- partage à plusieurs d'une partie de la production : maternités porcines collectives, ateliers d'engraissement de bovins, assolements en commun...
- GIEE et collectifs à vocation agro-écologique à venir...
- associations pour transmettre progressivement les exploitations
- installations à plusieurs de "hors cadre familiaux"
- démarches collectives pour l'accès au foncier
- associations de professionnels multisectoriels (éleveurs/bouchers)...

GAEC & SOCIÉTÉS a principalement pour objet de conseiller et informer l'ensemble des personnes concernées par les formules d'agriculture de groupe avec ses publications et ses actions de développement ; animer le réseau des Commissions Agriculture de Groupe, relais locaux de l'association ; former les agriculteurs associés et leurs conseillers, sur le plan juridique, fiscal et relationnel ; représenter les agriculteurs associés auprès des pouvoirs publics et des organisations agricoles ; défendre la transparence des Gaec, les droits des associés d'Earl et de toutes sociétés intervenant dans le secteur agricole.

Le programme de développement de l'ANSGAEC est constitué de 2 actions :

1. Promouvoir la diversité des modèles d'organisation et des schémas sociétaires d'exploitation
2. Améliorer la pérennité des collectifs d'agriculteurs par l'accompagnement relationnel et la médiation

Les moyens humains

Une équipe de 9 salariés, représentant 3.95 ETP sur les actions de développement. Composée de 5 juristes/fiscalistes, 1 ingénieur agronome, 1 comptable et 2 secrétaires (dont 1 à temps partiel).

Un Conseil d'Administration composé de 27 administrateurs, tous agriculteurs, dont 15 administrateurs élus au niveau régional par les Commissions Agriculture de Groupe. Un réseau de 58 Commissions Agriculture de Groupe départementales, implantées dans toute la France avec une prédominance dans les zones où l'agriculture de groupe est importante (zones d'élevage, de montagne...)



Contact :

Anne Jais-Nielsen / anne.jais.nielsen@ansgaec.org

INTER AFOCG



Les agriculteurs et agricultrices rassemblés au sein des Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) ont la volonté de se former collectivement et de façon continue pour acquérir une plus grande autonomie de décision sur leur exploitation. Ils représentent un réseau d'environ 3000 hommes et femmes, à la tête de moyennes et petites exploitations, dont les productions variées reflètent la diversité du paysage agricole français.

L'InterAFOCG, association nationale, a été créée en 1982.

Elle regroupe 17 AFOCG en 2015 et répond aux 5 missions suivantes :

- La mutualisation des compétences, des savoir-faire et des actions innovantes entre Afocg
- La capitalisation de démarches et outils (publications)
- La formation des animateurs-formateurs des Afocg
- La représentation et les relations partenariales
- La dimension associative (formation des responsables)

L'InterAfocg est composée d'un Conseil d'Administration de 8 administrateurs, qui sont agriculteurs et d'une équipe de 3 chargés de mission et d'une secrétaire-comptable (1,4 ETP sur les actions de développement)

PPDAR 2015-2020

Le Programme de Développement Agricole et Rural de l'InterAfocg est composé de 2 actions élémentaires :

AE1 : Renforcer l'autonomie, l'anticipation et la résilience des agriculteurs

Cette action a pour objectifs de :

- Développer des stratégies qui augmentent l'autonomie des exploitations et des agriculteurs - Favoriser l'anticipation des agriculteurs grâce à un système de veille transversal
- Appuyer les dynamiques de groupe, source de résilience pour les agriculteurs

AE2 : Explorer les nouvelles formes d'exercice du métier

Cette action a pour objectifs de :

- Explorer la viabilité et la vivabilité des nouvelles formes d'exercice du métier
- Mettre en adéquation les compétences et les postures des agents de développement avec les nouveaux publics agricoles

cherché des solutions en refusant d'utiliser du round-up comme certains de ses collègues. "Ce qui m'a manqué c'est l'accompagnement à ce moment là, je me suis senti tout seul. Quand on change de pratiques, il y a des choses qui apparaissent qu'on ne connaissait pas avant, il faut se poser beaucoup de questions et rechercher des solutions, adapter les techniques vues en formation au contexte local." Michel a participé à des formations collectives à l'AFOCG et dans d'autres organismes, comme celle intitulée "Changer mes pratiques agronomiques : quelles incidences sur mon système?", qui lui a permis d'échanger et de prendre en compte la globalité du système (objectifs, connaissances techniques, aspects économiques, mécanisation et temps de travail). Cette expérience a montré aux participants du séminaire comment un



changement de pratique représente un changement de système et le rôle que l'accompagnateur et le groupe peuvent avoir en terme d'appui à la prise de décision.


DES EXPÉRIENCES D'ACCOMPAGNEMENT DE COLLECTIFS AGRICOLES QUI INNOVENT

L'innovation, qu'elle soit environnementale, économique ou sociale est souvent portée par des groupes d'agriculteurs. L'InterAFOCG a souhaité en faire témoigner deux lors de ce séminaire :

- **Le projet Désia 25** : Parti en 2007 de quelques éleveurs du Doubs qui réfléchissaient à l'autonomie, ce projet de déshydratation d'herbe fait figure de pionnier dans le monde de l'élevage. Il permet de mieux valoriser la protéine locale, d'améliorer la santé des animaux et de conserver la biodiversité des prairies. Les éleveurs impliqués ont réalisé des études de faisabilité, associé d'autres acteurs (élus locaux, scieurs pour faire en plus des granulés de bois, usine d'incinération municipale qui fournit la chaleur, associations environnementales....) et mobilisé sur leur territoire pour atteindre une centaine d'éleveurs engagés. Après quelques années de fonctionnement, les résultats techniques sont au rendez-vous avec des granulés d'herbe de qualité. Malheureusement, le désengagement de certains partenaires remet en cause l'équilibre financier du projet. Parler de ce projet était l'occasion de partager une initiative peu connue, avec ses réussites et ses limites pour que des agriculteurs d'autres régions puissent s'en inspirer pour innover.



Granulés d'herbe (@TRAME)

- 
- **Croc'éthic** : À l'origine, 3 arboriculteurs des Monts du Lyonnais (Rhône) se rencontrent pour mettre en commun une partie de leurs fruits pour les transformer ensemble et trouver de nouveaux débouchés. À l'arrivée, la création d'une filière équitable de produits (confitures, jus...) et un partenariat intéressant avec Equitable. Selon Dominique, un des 3 associés, la force de ce projet repose sur l'entente et le travail de réflexion mené par les 3 agriculteurs et sur l'accompagnement réalisé sur la durée par l'AFOCG du Rhône (16 jours entre 2013 et 2015) : animation des débats, facilitation de la prise de décision, capitalisation des échanges, co-construction d'outils de gestion (ex. tableur temps, coût de revient par produit...). "L'AFOCG a une place importante, elle nous aiguille, nous alerte."



Les participants du séminaire ont particulièrement apprécié le fait d'entendre des témoignages à 2 voix (agriculteur et accompagnateur) et d'avoir de la place pour débattre et interroger les expériences présentées au regard des aspects économiques, environnementaux et sociaux, mais aussi au regard des stratégies et des fondamentaux des agriculteurs qui les ont mises en place.

*"Je rentre avec la tête pleine d'idées de projet et de formations possibles"
un participant*



Contact :

Président : Bruno Gobe

Chargée de mission : Gabrielle Sicard / g.sicard@interafocg.org

www.interafocg.org

MIRAMAP

Mouvement
Inter-Régional
des AMAP

Le MIRAMAP s'affirme comme un mouvement de la société civile rassemblant des réseaux territoriaux d'AMAP, les AMAP : amapiens et paysans en AMAP, en synergie avec les partenaires du monde agricole, de l'environnement et de l'économie solidaire. L'objectif principal du mouvement est de préserver et développer une agriculture paysanne, socialement équitable, écologiquement soutenable, et de promouvoir une consommation responsable.

Créé officiellement en février 2010, le MIRAMAP est une association loi 1901 qui a pour objet de renforcer la cohésion des AMAP à travers le partage d'une éthique commune (la charte des AMAP et le socle commun), de mutualiser les expériences et les pratiques des AMAP et d'assurer leur représentation et leur mise en valeur au niveau national. Le MIRAMAP assure le soutien des démarches de garantie de l'éthique des AMAP sur les territoires.

Pour son fonctionnement inter-régional, le MIRAMAP s'appuie sur un collectif élu composé des représentants des réseaux territoriaux adhérents (1 consommateur et 1 paysan) et des représentants des AMAP adhérentes, qu'elles soient elles-mêmes adhérentes à un réseau territorial ou non (1 consommateur et/ou 1 paysan). Le collectif est composé de 17 membres. En est issu un bureau composé de 8 membres dont 2 portes-parole, un trésorier et une secrétaire générale.

PDAR 2015-2020

AE 1. Évaluer et accompagner la soutenabilité sociale, environnementale et économique des partenariats et systèmes agricoles en AMAP

Autour de l'éthique de la Charte des AMAP : accompagner l'évolution et l'amélioration continue des pratiques des AMAP et des paysans par la mesure de la soutenabilité économique, sociale, environnementale des partenariats AMAP inclusifs des systèmes d'exploitation agricole en AMAP.

AE 2. De l'engagement citoyen (paysans/consommateurs) en faveur de l'agro-écologie à la gouvernance alimentaire locale : analyser, co-construire et innover

Autour du contrat engageant paysans et consommateurs au sein des AMAP, il s'agit de participer, voir d'engager, avec les acteurs territoriaux (réseaux d'AMAP, autres acteurs du développement agricole et rural, élus et société civile) une réflexion et des actions collectives pour le développement de l'agro-écologie et d'une gouvernance alimentaire locale.

PDAR MIRAMAP 2015-2020

“DE LA SOUTENABILITÉ DES PARTENARIATS EN AMAP À LA GOUVERNANCE ALIMENTAIRE LOCALE : PROGRAMME D’ACTIONS 2015- 2020 POUR UNE AGRICULTURE PAYSANNE ET AGRO-ÉCOLOGIQUE”

EXEMPLE D’ACTION 2015 PERENNISATION DES FERMES EN AMAP : COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR !

CONTEXTE

En 2014, le Miramap initiait des travaux autour de la soutenabilité **économique, environnemental et sociale des fermes en AMAP**. Lors du **séminaire du 14 février 2015 à Avignon**, un échange entre paysans a permis de formuler les questions suivantes :

“Quelles politiques d’accompagnement des paysans mettre en place au sein des réseaux ? Il y a des échecs et des réussites : comment les comprendre ? Comment vérifier que le modèle fonctionne ? Quelles stratégies sont favorables à la réussite ? Quels outils créer et partager ? Quels sont les besoins des paysans ?” (CR 14022015 à Avignon, page11)

Puis lors d’un échange sur le métier de paysan, a été exprimé le souhait de **mieux comprendre ce nouveau métier au regard des ‘parcours de vie’, des ‘récits de vie’,** des expériences, comprendre et ‘caractériser les causes d’échec dans l’installation des paysans’ pour ainsi obtenir des outils, des références aussi divers qu’est la diversité des parcours et des besoins de chacun !

Le Miramap a tissé de nouvelles coopérations pour mener plusieurs travaux d’études dont une avec Les AMAP de Provence qui a questionné les facteurs de réussites et d’échec des fermes en AMAP (2014-2015) et une seconde qui a démarré au printemps 2015 dans le cadre du Collectif InPACT National autour des conditions de la pérennisation des installations.

Nous assemblons progressivement les travaux d’études menés par les différents réseaux liés directement au métier de paysans en AMAP.

PRÉSENTATION DE L’ÉTUDE MENÉE AU PREMIER SEMESTRE 2015 AUPRÈS DE 19 PAYSANS-CONSEILS AUTOUR DE LA NOTION DE RÉUSSITE DES FERMES EN AMAP EN PACA.

Cette étude a été menée dans le cadre du projet de “réseau de paysans-conseils” développé par Les AMAP de Provence et dont l’objectif vise à l’accompagnement des paysans en AMAP et notamment par le biais d’échanges ‘de paysans à paysans’.

L’objectif est de rassembler des bonnes pratiques et références technico-économiques des Paysans livrant en AMAP afin de rédiger un Guide des bonnes pratiques du Paysan en AMAP dans la région PACA. Mais avant de s’engager dans un chantier si important, le réseau a dans un premier temps tenter de comprendre pourquoi certains Paysans livrant en AMAP vivent des partenariats pérennes quand d’autres connaissent un recul ou sortent du système après quelques saisons.

Dans cette optique, Les AMAP de Provence, en partenariat avec le MIRAMAP, a accueilli pendant six mois Juliette Bellay, dont le stage avait pour objectif d'**identifier les principaux facteurs de réussite d'un Paysan en AMAP**. Pour cela, elle a réalisé des entretiens qualitatifs avec chacun des 19 Paysans-conseils de la région. Un travail particulièrement riche, qui nous a réservé de nombreuses surprises sur la réussite en AMAP : "En apparence, on pourrait croire qu'il s'agit d'un groupe relativement homogène (tous Paysans en AMAP, tous militants, tous expérimentés et reconnus). Mais **on découvre de grandes différences sur leur vision des AMAP, du réseau, du travail en AMAP et même de ce que signifie le terme réussite** : les critères cités vont de la transmission de la ferme à la possibilité de dégager du temps pour des activités personnelles, en passant par le respect de ses engagements, la construction d'un patrimoine à léguer à ses enfants ou le sentiment d'avoir gagné la confiance du groupe d'Amapiens".

Le 6 juin, une soixantaine d'Amapien-ne-s et Paysan-ne-s en AMAP se sont retrouvés chez Grégoire Delabre (Barcellona - Hautes-Alpes) pour un week-end annuel sur la ferme. Dans le cadre de cet événement, Juliette a pu **présenter plus en détails les résultats de son étude. Voir le compte-rendu de cette rencontre sur miramap.org.**



Contact :

Porte-parole : Léo Coutellec

Animatrice-coordinatrice : Marilyn Métayer / 04 81 91 60 51 / 06 18 99 77 80

marilyn.metayer@miramap.org

www.miramap.org



Service de remplacement France



Les Services de Remplacement sont des associations loi 1901 - groupements d'employeurs auxquels peuvent adhérer les chefs d'exploitation et d'entreprises agricoles. Ils ont pour objet de mettre à la disposition des agriculteurs adhérents des salariés pour assurer leur remplacement, et celui des personnes travaillant dans leur exploitation ou entreprise, en cas d'absences ou d'empêchements temporaires de travail (accident, maladie, décès, maternité, paternité, participation à une action de développement agricole et rural, formation, mandat professionnel, syndical ou électif). Les salariés sont recrutés et rémunérés par les Services de Remplacement.

Les Services de Remplacement sont une organisation collective d'agriculteurs qui organisent ensemble la gestion de leurs absences en mutualisant leurs besoins de remplacement et l'emploi d'agents de remplacement à temps partagé. Outre la mise à disposition du personnel, ils assurent la formation de celui-ci et l'accompagnement des agriculteurs qui se font remplacer. Les Services de Remplacement sont présents dans tous les départements. 73 000 chefs d'exploitations sont adhérents. Ils assurent près de 5 millions d'heures de mise à disposition chaque année, soit l'équivalent de 3 000 emplois à temps plein. Ils emploient 12 000 salariés dont 3 000 sous contrats à durée indéterminée.

PRÉSENTATION DE SERVICE DE REMPLACEMENT FRANCE

SR France, association loi 1901, fédère l'ensemble des Services de Remplacement (424 associations) et leurs fédérations régionales (20) et départementales (37). Elle a pour objectifs principaux d'en assurer la coordination d'une part, d'élaborer, promouvoir et mettre en oeuvre la politique nationale de remplacement d'autre part, pour apporter un service de qualité accessible à tous les agriculteurs.

OBJECTIFS DU RÉSEAU DES SERVICES DE REMPLACEMENT

Le réseau des Services de Remplacement s'est fixé les objectifs suivants :

- apporter à chaque agriculteur une prestation de qualité adaptée à ses besoins lui permettant de gérer ses absences subies ou choisies sans que son exploitation ou son entreprise en soit pénalisée sur les plans économique, social, environnemental et sanitaire ;
- renforcer leur professionnalisation et celles de leurs intervenants, d'une part en améliorant les services basiques apportées en relation étroite avec les attentes globales des agriculteurs et notamment les jeunes, d'autre part en accentuant la formation des agents de remplacement mais également celle des collaborateurs administratifs et des agriculteurs notamment en matière de management ;
- refonder une image sociale et qualitative, sur la base de leurs valeurs, en traitant avec chaque agriculteur selon son profil et s'intéresser à chacun d'entre eux dans leurs spécificités et dans celles de leur entreprise ;
- développer et pérenniser l'emploi à temps partagé au sein des territoires, valoriser les métiers de l'agriculture et mieux les faire connaître, dépasser les stéréo-types qui leurs sont attachés.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT

Le programme de développement agricole et rural de SR France est composé d'une action : faire évoluer les métiers et les compétences des agents de remplacement pour répondre aux nouveaux besoins des exploitations agricoles tournées vers l'agro-écologie.



Contact :

Conseiller : Karim Cheurfa Molinier / 01 42 65 29 87
karim.cheurfamolnier@servicederemplacement.fr

Solidarité Paysans



Association nationale régie par la loi 1901, Solidarité Paysans assure, depuis 1992, la coordination et l'animation des associations départementales et régionales de défense et d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (35 membres - personnes morales - , couvrant 60 départements).

L'objet exclusif des **associations locales** consiste en l'accompagnement des agriculteurs confrontés à des difficultés sur leur exploitation.

La spécificité de leurs interventions est leur globalité, la prise en compte de tous les aspects des problèmes rencontrés par les personnes : problèmes économiques, financiers, techniques mais aussi sociaux, familiaux, de santé, de logement, etc. La seconde caractéristique des associations est leur capacité à mobiliser conjointement les différents dispositifs -sociaux, réglementaires et judiciaires- ainsi que les acteurs compétents susceptibles de contribuer au règlement des difficultés. Les associations Solidarité Paysans refusent de se substituer aux professionnels mais adoptent une posture de relais, d'orientation, d'alerte. Enfin et surtout, elles se fixent pour objectif de permettre à l'agriculteur d'être le premier acteur de son redressement et de retrouver pleinement la maîtrise de son exploitation ainsi que sa place dans son milieu professionnel et son territoire (actions pédagogiques pour conforter son autonomie).

Chaque année les 1000 bénévoles et 80 salariés accompagnent 3000 familles d'agriculteurs confrontés à des difficultés.

Solidarité Paysans, en tant qu'**association nationale**, est l'émanation des associations locales ; Elle est le creuset de la cohésion et de la construction des valeurs du mouvement et un outil au service des structures locales et de la qualité de l'accompagnement. Solidarité Paysans est gérée par administrateurs issus des régions et compte deux salariées coordinatrices (2 ETP).



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020

Le PDAR 2015-2020 de Solidarité Paysans *“Permettre aux agriculteurs en difficultés, quel que soit leur modèle agricole et leur système de production de retrouver leur autonomie d’analyse et de décision pour décider de leur avenir (poursuite ou cessation) et assurer le redressement de leur exploitation”* est constitué des trois actions élémentaires suivantes :

AE-1 Favoriser l’accès au(x) droit(s) des agriculteurs en difficultés pour un redressement pérenne de leur exploitation

AE-2 Proposer un accompagnement global prenant en compte la dimension personnelle et psychosociale des acteurs économiques en difficulté

AE-3 Utiliser les leviers de l’agroécologie pour le redressement des exploitations en difficulté



Contact :

Président : Patrick Bougeard

Coordinatrice : Marie-Josèphe Bigeon / mj.bigeon@solidaritepaysans.org

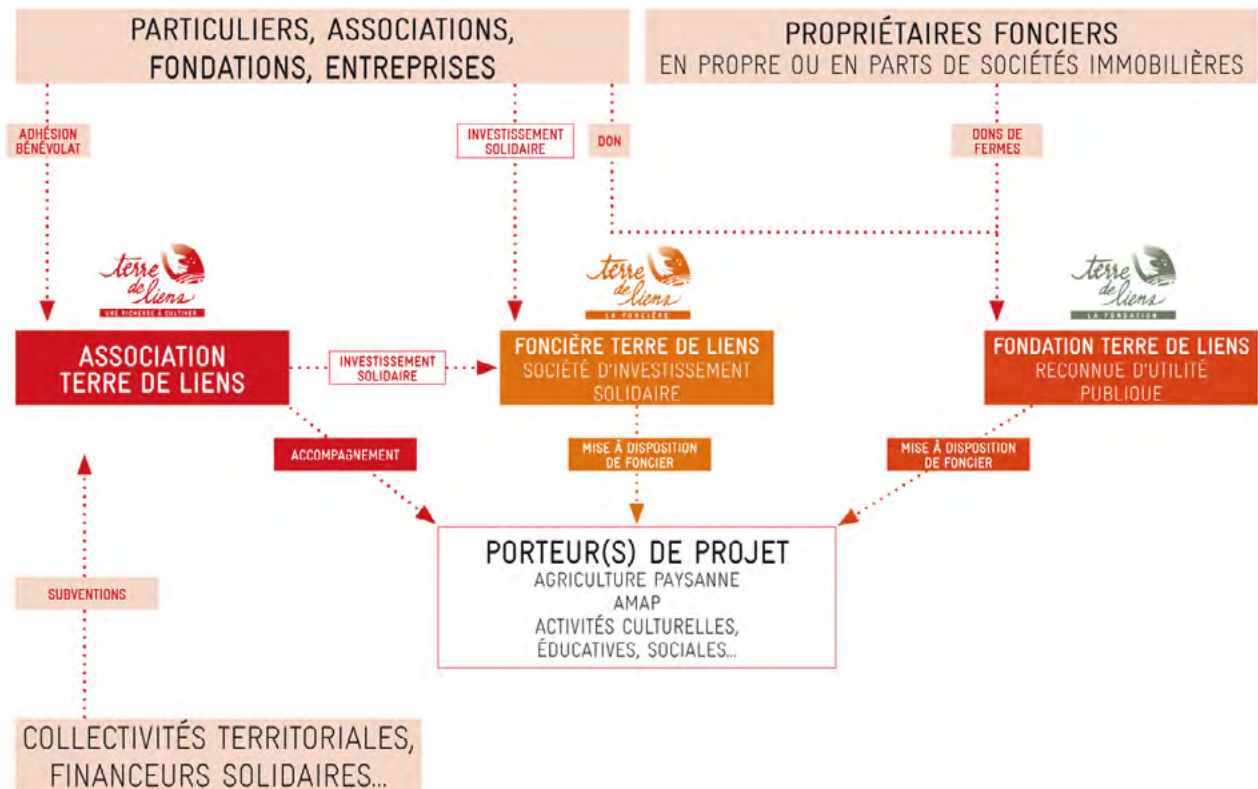


Terre de liens



LE MOUVEMENT TERRE DE LIENS

Le mouvement Terre de Liens a pour objectifs d'enrayer la disparition des terres agricoles, d'aider les agriculteurs qui cherchent à s'installer et de développer l'agriculture biologique et paysanne. Il est composé d'une association nationale, de 19 associations territoriales, d'une Foncière et d'une Fondation reconnue d'utilité publique. Il s'appuie sur une dynamique citoyenne : l'engagement bénévole dans les 20 associations du mouvement, l'épargne à la Foncière Terre de Liens et les dons et legs à la Fondation Terre de Liens permettent d'acquérir du foncier agricole et de conclure des baux ruraux environnementaux avec des agriculteurs pour des productions favorisant la biodiversité et le respect des sols. Terre de Liens contribue à proposer de nouvelles solutions pour préserver les fermes à travers les générations en recréant du lien entre paysans et citoyens, en accompagnant des transmissions et en s'engageant dans des partenariats avec les collectivités et autres acteurs du territoire.



L'ASSOCIATION NATIONALE TERRE DE LIENS

L'association nationale Terre de Liens est la structure fondatrice du mouvement Terre de liens, créée en 2003. Elle fédère au niveau national et favorise la coordination des associations territoriales qui partagent ses engagements, objectifs et valeurs. Elle est le lieu où s'organisent la mise en cohérence, la mutualisation et la coordination du mouvement associatif Terre de liens. Plus spécifiquement, elle a pour actions :

- le portage et le pilotage de projets de dimension nationale et/ou inter-territoriaux
- La représentation du mouvement au niveau national et international
- La conception, la diffusion et la gestion d'outils d'information et de communication à destination du grand public (publications, site Internet, etc.),
- Le soutien et l'accompagnement de projets et d'initiatives initiés, menés ou relayés par les associations territoriales,
- La mise en réseau et la diffusion de savoir-faire.

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL 2015-2020

Action élémentaire n° 1 : Un centre de ressources pour une gouvernance du foncier agricole concertée entre acteurs du territoire (agriculteurs, société civile, collectivités...)

1. Capitaliser les expériences de Terre de Liens et outiller ses membres pour l'essaimage
2. Construire des analyses et projets communs avec les acteurs concernés par le foncier agricole
3. Diffuser les innovations et favoriser l'engagement des parties prenantes dans la gouvernance du foncier agricole

Action élémentaire n° 2 : Favoriser l'accès à la terre et le développement de fermes agroécologiques : une clé pour la transition

1. Renforcer les solutions d'accès collectif et solidaire au foncier
2. Accompagner le volet foncier de l'installation et de la transmission d'activités agricoles et agrirurales participant à la transition
3. Créer une synergie d'acteurs locaux pour la préservation du foncier et l'installation en agroécologie



CONSTITUTION D'UN DIAGNOSTIC PARTICIPATIF DE LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DES SOLS PAR TERRE DE LIENS : LE "DIAGNOSTIC HUMUS"

Constitution d'un diagnostic participatif de la santé environnementale des sols par Terre de Liens : Le "diagnostic humus" L'équipe de la Mission Utilité Sociale et Environnementale de Terre de Liens, associée à l'ENSAIA de Nancy, a développé en 2015 un outil de diagnostic environnemental des sols.

Il permet de compléter l'état des lieux des fermes acquises, en faisant une photo la plus fidèle possible de l'état environnemental du sol.

Ses résultats forment par ailleurs un outil d'aide à la décision pour définir les clauses environnementales à retenir dans les BRE, par le dégagement d'enjeux, de points forts et faibles de l'environnement des fermes analysées. Répété tous les 5 ans, il permet de suivre les évolutions de la qualité des sols des fermes de Terre de Liens.

Dans sa mise en œuvre, cet outil laisse une large place à la participation des citoyens qui peuvent, accompagnés d'une personne "experte", mener le diagnostic à l'aide d'une notice d'utilisation¹.

Ce diagnostic se déroule en trois phases :

1. Caractériser le territoire de la ferme

- Collecter des données cartographiques (géologie, topographie, hydrographie, parcellaire, climat)
- Connaitre l'histoire de la ferme
- Lecture de paysage

2. Analyser le sol

- Prélever de la terre pour l'analyse en laboratoire
- Identifier les plantes bio-indicatrices (en groupe)
- Observer le sol en surface et en profondeur (en groupe)

3. Retranscrire et interpréter les résultats

- Reprendre les résultats bruts issus du terrain
- Rédiger un mini rapport en tenant compte des composantes du territoire et dresser les points forts et faibles de l'environnement (sol et paysage) de la ferme

Un barème de notation, associé à des couleurs, permet de caractériser les résultats obtenus et de repérer les points forts et les points faibles de la ferme :

5 : très bon état / **4** : bon état >>> vert

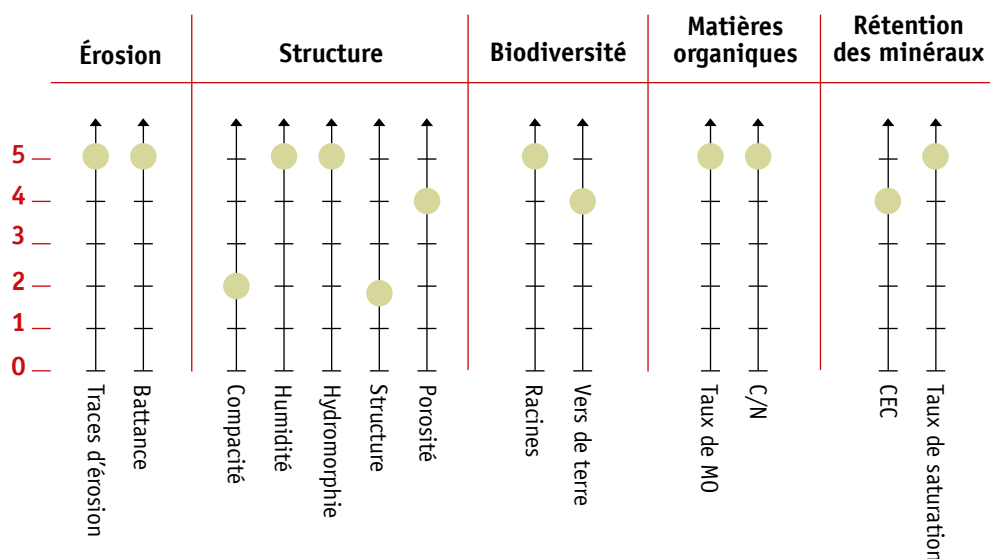
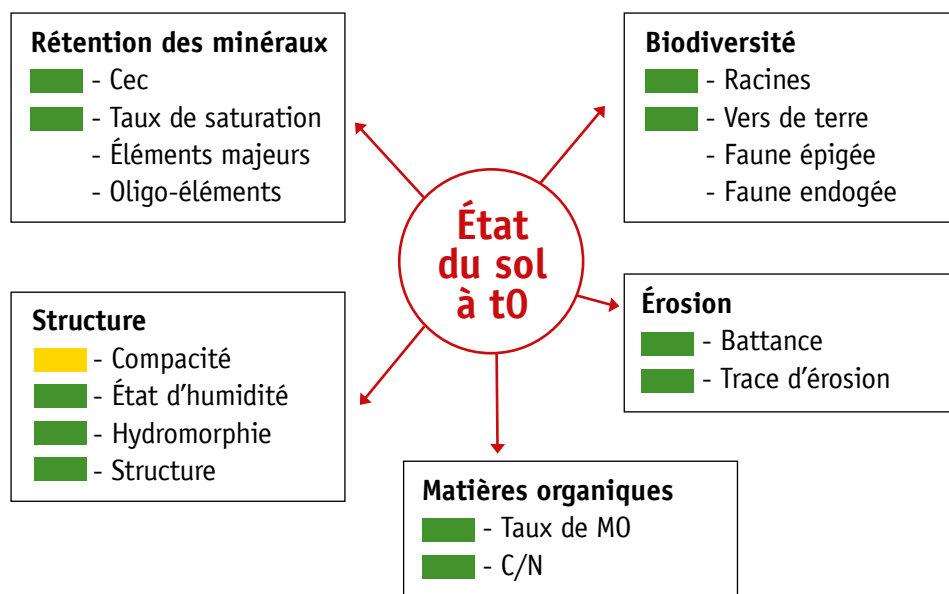
3 : moyen état / **2** : mauvais état >>> jaune

1 : très mauvais état / **0** : état grave, danger >>> rouge

1. Par Klervia Pelé, stagiaire de la MUSE en 2015, Agrosup Dijon

Un exemple d'utilisation Résultats du diagnostic participatif réalisé sur la Ferme de la Berthe à Saint Franc (73) – été 2015

Acquise par Terre de Liens en 2012 et située en Savoie entre 500 et 600 mètres d'altitude, sur un sous-sol de molasse sableuse, cette ferme compte 6 hectares. Elle héberge des activités de maraîchage, apiculture, élevage caprin (20 chèvres laitières) et transformation fromagère. À partir d'une série d'observations (structure du sol, caractéristiques physico-chimiques, faune du sol, plantes bio indicatrices), un diagnostic de l'état environnemental des sols a été réalisé par trois bénévoles accompagnés de Klervia Pelé, conceptrice de l'outil de diagnostic. Les résultats sont présentés sous la forme de deux diagrammes commentés :



Contact :

10, rue Archinard - 26400 Crest / association@terredeliens.org

Directeur : Vincent Jannot / 09 70 20 31 44 / v.jannot@terredeliens.org

Chargé de mission Mutualisation Installation : Damien ROUMET

Transmission et Collectivités Territoriales / 09 70 20 31 53 / d.roumet@terredeliens.org

Président : Freddy Le Saux

www.terredeliens.org



Terres en Villes



Terres en Villes, nouvel ONVAR, est le réseau français des acteurs locaux de l'agriculture (péri)urbaine. Cette association paritaire entre intercommunalités et chambres d'agriculture regroupe une trentaine d'agglomérations et métropoles dont la Région Ile-de-France.

Le réseau poursuit trois missions :

- Échanger les savoir-faire entre membres et partenaires
- Expérimenter en commun
- Contribuer au débat sur la ville et son agriculture

Ces trois missions sont conduites dans cinq grands chantiers :

1. la co-construction des politiques agricoles et alimentaires périurbaines,
2. la protection et mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains,
3. l'économie agricole et la gouvernance alimentaire des agglomérations,
4. la prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leur agriculture dans les politiques européennes,
5. la forêt périurbaine.

Le programme de développement agricole et rural 2015 - 2020 de Terres en Villes, financé par le CASDAR est d'une action élémentaire consacrée à l'implication des agriculteurs, de leurs collectifs et de leurs organisations de développement dans la co-construction de projets alimentaires locaux (au sens du projet retenu lors des débats parlementaires de la LAAF) qui promeuvent une agro-écologie adaptée au territoire (péri) urbain.

Contact :

Secrétaire technique : Serge Bonnefoy / 04 76 20 68 28 / serge.bonnefoy@terresenvilles.org
Chargé de mission économie agricole et alimentaire : Paul Mazerand
01 40 41 84 12 / paul.mazerand@terresenvilles.org
www.terresenvilles.org



Trame



TRAME est une association Loi 1901, créée en 1991, par des réseaux de développement agricole (réseaux d'agriculteurs et réseau de salariés agricoles) qui ont décidé de regrouper leurs moyens et de mener leurs actions dans le cadre d'un programme unique.

Aujourd'hui les associations adhérentes à TRAME sont :

- la FNGEDA (Fédération Nationale des Groupes d'Etudes et de Développement Agricoles), L'intergroupe féminin
- la FNASAVPA (Fédération Nationale des Associations de Salariés de l'Agriculture pour la Vulgarisation du Progrès Agricole),
- l'ANCEMA (Association Nationale des Cercles d'Echanges et de Machines Agricoles)
- l'APAD (Association pour la Promotion d'une Agriculture Durable)
- l'Association des Agriculteurs Composteurs de France
- l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

TRAME A DEUX MISSIONS PRINCIPALES :

- Centre de ressources au service des agriculteurs, des agricultrices et des salariés agricoles, dans le domaine du développement agricole et rural et notamment dans des domaines innovants.
- Animation de ses réseaux membres et de collectifs agricoles, et appui à la constitution de nouveaux réseaux.

C'est par l'écoute des réseaux adhérents que TRAME peut déceler les domaines innovants que des agriculteurs et des salariés veulent travailler. TRAME est ainsi dans un rôle de défricheur.

C'est aussi par cette écoute que TRAME peut déceler des préoccupations communes de différentes personnes et les mettre en réseaux. Ainsi ont pu être constituées l'Association des Agriculteurs Composteurs de France, l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France et Forme en Ferme.

TRAME apporte toujours un appui à des collectifs avec l'objectif de rendre ces associations et les personnes qui y adhèrent plus autonomes dans leurs décisions.

Les adhérents des réseaux TRAME sont des agriculteurs, des agricultrices et des salariés agricoles de tous types d'entreprises agricoles, de tous types de productions et sur toute la France. Ce qui les rassemble est la volonté de réfléchir et d'agir en groupe en mettant les facteurs humains au cœur du développement agricole et rural.

Le programme de développement de TRAME, financé par le CASDAR, est constitué de sept actions élémentaires classées comme suit.

1. Organiser, dans les régions, des réseaux de pionniers porteurs de projets innovants
2. Accompagner les processus d'émergence de projets collectifs agro-écologiques.
3. Renforcer la viabilité économique et la vivabilité des entreprises agricoles en améliorant les capacités d'anticipation, de pilotage et les relations humaines entre les acteurs d'une exploitation : agriculteurs, salariés.
4. Évolution des systèmes vers l'agro-écologie et la triple performance.
5. Énergie et Biomasse : favoriser le développement de la méthanisation et du compostage.
6. Commercialisation collective des produits, y compris non alimentaires.

TRAME édite la Revue Travaux et Innovations pour les agents de développement agricole et rural. TRAME a conçu le réseau social pardessuslahaie.net.

UN RÉSEAU NATIONAL "SANTÉ DU TROUPEAU" ANIMÉ PAR TRAME

Homéopathie, aromathérapie, acupuncture, ostéopathie..., la palette des médecines alternatives est vaste et les motifs de leur utilisation en élevage variés. Si, pour certains éleveurs, cela s'inscrit dans une réflexion globale autour du bien-être humain et animal, pour d'autres ce sont les enjeux environnementaux, l'orientation vers un système d'agriculture biologique, la lutte contre l'antibiorésistance, les possibilités de traitements préventifs et/ou précoces, qui les ont incités à penser la santé de leur troupeau différemment. Avec un objectif final partagé : retrouver de l'autonomie dans leur métier d'éleveur.



Fin 2012, un plan national visant à diminuer la quantité d'antibiotiques utilisés dans les élevages de 25 % entre 2012 et 2017 est lancé par la Ministère de l'Agriculture. Cette action nationale s'inscrit dans un objectif plus large de réponse à la préoccupation de développement de la résistance des bactéries aux maladies, tant humaines qu'animales. La loi d'avenir, adoptée le 11 septembre 2014, réaffirme cette nécessité de lutter contre l'antibiorésistance (article 49).

DES RÉFLEXIONS SUR LA SANTÉ DU TROUPEAU DANS LES GROUPES DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Depuis de nombreuses années, des agriculteurs des réseaux Geda travaillent sur la diminution des charges de leur exploitation. Les coûts vétérinaires en constituent un des leviers et certains éleveurs cherchent et expérimentent de nouvelles approches basées sur la prévention et l'utilisation des médecines vétérinaires alternatives (homéopathie, aromathérapie, phytothérapie, ostéopathie, acupuncture). Ainsi des formations et des groupes d'échange autour de l'utilisation de l'homéopathie, de l'aromathérapie et d'autres médecines vétérinaires alternatives voient le jour. Ces pratiques induisent aussi un changement dans l'approche animale et la conduite du troupeau, amenant les éleveurs à prendre en compte tous les éléments, de la gestion des sols à l'alimentation et à la relation à l'animal. Par ces démarches, les éleveurs se réapproprient leur métier et développent de nouvelles compétences.

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU D'ÉCHANGES NATIONAL ENTRE ÉLEVEURS

Dans ce contexte, avec la volonté de connaître et de valoriser ce qui se fait dans les exploitations et les groupes de développement agricoles, de mettre en réseau, tant virtuel que physique, les agriculteurs et les groupes et de réfléchir collectivement sur la santé du troupeau et la place de ces médecines alternatives dans les élevage et leur impact sociétal, Trame a lancé en 2015 un réseau "Santé du troupeau - Médecines vétérinaires alternatives".

Depuis plus d'un an, Trame anime ce réseau national qui rassemble des éleveurs, vétérinaires, conseillers intéressés par ces problématiques. Basé sur des échanges de mail invitant les uns et autres à poser des questions et à répondre à celles qui leur sont soumises, l'objectif de ce réseau est d'abord de développer l'échange de pratiques et d'expériences entre éleveurs. Cette mise en contact favorise l'inter connaissance, facilite la prise de contact en direct et permet de capitaliser et valoriser les actions portées par les groupes. Cette approche " groupe " est fondamentale car si la santé du troupeau se pense d'abord individuellement, elle se réfléchit et se conforte bien souvent collectivement.

UN AXE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE TRAME

Dans son programme de développement, en 2015, Trame prévoyait d'apporter son appui à 5 groupes "Médecines alternatives" (bovins lait et porcs) en Bretagne et Franche-Comté pour mettre en place un fonctionnement de groupe-expert : partage d'expériences, analyse de pratiques, capitalisation de références, construction collective d'indicateurs de performances. Trame prévoyait aussi de mettre en réseau des groupes travaillant sur les médecines alternatives (aromathérapie, homéopathie, OBSALIM...) : identification des groupes partants en 2015 et mise en place d'un espace de travail collaboratif sur pardessuslahaie.net, organisation d'un temps fort d'échanges par an à partir de 2016.

En 2015, ces deux actions ont été fusionnées pour ne pas limiter les échanges de pratiques et la mise en réseau à quelques groupes et quelques agriculteurs. Par ailleurs, le travail a été repensé en termes de santé de troupeau, à la demande des agriculteurs engagés dans une réflexion globale sur leur troupeau (alimentation, logement, environnement), dont la santé n'est qu'un volet.

UNE MAILING-LISTE

40 agriculteurs, 15 animateurs et 2 vétérinaires se sont inscrits sur une mailing liste proposée par Trame et dont les objectifs sont les suivants :

- Créer un réseau national d'échange sur la santé du troupeau (échange entre pairs et experts),
- Permettre à chacun de réagir, de partager, de poser des questions en lien avec la santé du troupeau d'une façon large,
- Diffuser de l'information pertinente sur le sujet à destination des agriculteurs, en termes de veille réglementaire, de travaux de recherche...

Les participants à cette liste d'échange sont originaires principalement des régions Franche-Comté et Bretagne mais également de Normandie, Rhône-Alpes, Pays de la Loire.

Les questions traitées par les participants portent sur les alternatives aux soins antibiotiques notamment (pour les mammites, boiteries...).

La mailing liste favorise aussi la diffusion de textes règlementaires et de recherche, qui alimentent la réflexion des éleveurs.

UNE JOURNÉE NATIONALE D'ÉCHANGES

Le 17 novembre 2015, Trame, avec la FRGeda Franche Comté, a organisé une journée d'échanges de pratiques qui s'est déroulée à Poligny. Autour de témoignages d'éleveurs ayant mené, et menant encore, une réflexion globale sur la santé du troupeau et d'ateliers interactifs et dynamiques, une quarantaine de participants, principalement des éleveurs, ont discuté et échangé sur leurs pratiques et sur l'intérêt de travailler en réseau.

À l'issue de cette journée, les éleveurs ont exprimé leur souhait de poursuivre le travail amorcé et conforté par la participation d'agriculteurs venus majoritairement de Franche Comté mais aussi de Bretagne et de Rhône Alpes. Les projets sont nombreux, de la poursuite des échanges via un Forum à la mise en place de groupes d'échanges de pratiques suite à des formations en passant par des sollicitations d'intervenants sur des sujets d'actualité. Enfin le souhait est clairement exprimé de pouvoir bénéficier de retour d'expériences de toute la France et c'est ainsi qu'est né ce réseau naissant.



Contact :

Directeur : François Xavier Delepine / fx.delepine@trame.org
Yasmina Lemoine / 06 79 85 75 67 / y.lemoine@trame.org





www.accueil-paysan.com



www.agriculturepaysanne.org



www.miramap.org



www.afip.asso.fr



www.agriculturebio.org



www.servicederemplacement.fr



www.agroforesterie.fr



www.civam.org



www.solidaritepaysans.org



www.pastoralisme.net



www.cuma.fr



www.terredeliens.org



www.latelierpaysan.org



www.gaecetsocietes.org



www.terresenvilles.org



www.coopdefrance.coop



www.interafocg.org



www.pardessuslahaie.net/trame

